

Fonds d'équipement des Nations Unies

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

de l'année terminée le 31 décembre 2015

et

**Rapport du Comité
des commissaires aux comptes**



Nations Unies • New York, 2016



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi et certification	5
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes et opinion des commissaires aux comptes	8
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	10
Résumé	10
A. Mandat, étendue des vérifications et méthode	13
B. Constatations et recommandations	14
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	14
2. Aperçu de la situation financière	14
3. Gestion des programmes et des projets	17
4. Informatique et communications	22
5. Gestion des dons et des prêts	22
C. Informations communiquées par l'administration	24
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens.	24
2. Versements à titre gracieux.	24
D. Remerciements.	25
Annexe État d'avancement de l'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2014	26
III. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2015	39
A. Introduction	39
B. Résultats financiers	39
C. Exécution du budget	44
D. Situation financière	44
E. Gestion des risques	47
F. Réaménagement global	47

IV.	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015	49
I.	Situation financière au 31 décembre 2015	49
II.	Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015	50
III.	État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2015	51
IV.	État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2015	52
V.	(a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2015	53
	(b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'exercice biennal 2014-2015	53
	États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015	54

Lettres d'envoi et certification

Lettre datée du 30 avril 2016, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Directrice générale et la Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies et l'Administrateur assistant et Directeur et le Chef du Service financier et Contrôleur du Bureau des services de gestion du Programme des Nations Unies pour le développement

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 26.01 du Règlement financier, les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2015, que nous approuvons par la présente.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Nous, les soussignés, considérons que :

L'administration est garante de l'intégrité et de l'objectivité de l'information communiquée dans ces états financiers;

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et englobent des montants calculés sur la base des estimations et appréciations les plus exactes que pouvait fournir l'administration;

Les méthodes comptables et les mécanismes connexes de contrôle interne donnent l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les livres et documents comptables reflètent dûment toutes les opérations et que, globalement, les règles et pratiques sont appliquées sur la base d'une séparation appropriée des fonctions. Les auditeurs internes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui sont également chargés de la vérification interne des comptes du FENU, examinent en permanence les systèmes de comptabilité et de contrôle. De nouvelles améliorations sont en cours dans certains domaines.

L'administration a donné au Comité des commissaires aux comptes et aux auditeurs internes du PNUD libre accès à toutes les pièces comptables et financières.

L'administration a passé en revue les recommandations antérieures du Comité des commissaires aux comptes et des auditeurs internes du PNUD et revoit ou a revu les procédures de contrôle en conséquence.

Nous certifions qu'à notre connaissance et selon les informations dont nous disposons, toutes les opérations financières significatives ont été dûment comptabilisées et les états financiers ci-joints en rendent bien compte.

La Directrice générale
du Fonds d'équipement des Nations Unies
(Signé) Helen **Clark**

La Secrétaire exécutive
du Fonds d'équipement des Nations Unies
(Signé) Judith **Karl**

L'Administrateur assistant et Directeur
du Bureau des services de gestion du Programme
des Nations Unies pour le développement
(Signé) Jens **Wandel**

Le Chef du Service financier et Contrôleur
du Bureau des services de gestion du Programme
des Nations Unies pour le développement
(Signé) Darshak **Shah**

**Lettre datée du 30 juin 2016, adressée au Président
de l'Assemblée générale par le Président du Comité
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2015.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes et opinion des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers

Nous avons examiné les états financiers du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour l'année terminée le 31 décembre 2015, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 (état I), l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net ou de la situation nette (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (état V), ainsi que les notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur général du Fonds d'équipement des Nations Unies d'établir des états financiers présentant une image fidèle de la situation du Fonds selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que nous nous conformions aux règles déontologiques et organisons et exécutons nos travaux de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre vérification sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats

financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Fonds d'équipement des Nations Unies qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement, qui s'appliquent au Fonds d'équipement des Nations Unies, et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(*Signé*) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde
(*Signé*) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2016

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Par son mandat et les instruments financiers qu'il gère, le FENU propose des modèles de financement permettant de franchir la dernière étape des projets et de débloquer des ressources publiques et privées, en particulier au niveau national, afin de réduire la pauvreté et de soutenir le développement économique local. En identifiant les segments de marché pour lesquels des modèles de financement novateurs peuvent susciter une transformation en aidant à franchir la dernière étape de financement et à lutter contre l'exclusion et les inégalités d'accès, le FENU contribue à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de développement durable. Le FENU, dont le siège est à New York, mène des activités dans 31 pays et territoires.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'année terminée le 31 décembre 2015. Le contrôle a été effectué au siège du FENU, à New York, en République démocratique populaire lao et au bureau de pays de Sierra Leone.

Portée du rapport

Le présent rapport, couvrant les questions qui, de l'avis du Comité, doivent être portées à l'attention de l'Assemblée générale, a fait l'objet de discussions avec l'administration du FENU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient.

Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FENU au 31 décembre 2015 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

Le Comité a également examiné les opérations du FENU en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, aux termes duquel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers internes et, en général, sur l'administration et la gestion des activités du Fonds. Le rapport contient en outre des commentaires sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'année précédente.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du FENU pour la période considérée. Cette opinion figure au chapitre I du présent rapport.

Conclusion générale

Le Comité n'a relevé aucune erreur significative susceptible d'avoir une incidence sur son opinion relative aux états financiers du FENU, et il a constaté que la préparation et la présentation des états financiers continuaient de s'améliorer. Toutefois, le Comité a remarqué que certains aspects relevant de la gestion des programmes et des projets, des dispositifs de gouvernance et de la gestion des dons et des prêts pouvaient encore être améliorés.

Principales constatations

Les principales constatations du Comité sont les suivantes :

Absence d'évaluation des partenaires de réalisation

Le Comité a examiné deux projets de financement et d'assistance technique, dont le budget total s'élève à 28,90 millions de dollars et qui sont actuellement en cours de réalisation en Sierra Leone et en République démocratique populaire lao au titre de la modalité de réalisation nationale. Il a noté que les capacités des partenaires de réalisation n'avaient pas été évaluées avant la phase d'exécution des projets, contrairement aux exigences des politiques et procédures régissant les programmes et opérations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le manuel des opérations. Le Comité est d'avis qu'en commençant l'exécution des projets sans avoir préalablement évalué les capacités des partenaires de réalisation, le FENU n'a aucun moyen fiable de déterminer si les partenaires d'exécution sont à même de gérer les ressources. Il risque ainsi s'en remettre à des partenaires qui n'ont pas les capacités suffisantes pour exécuter les projets dans les délais prévus et obtenir les résultats fixés.

Retards dans la clôture des projets

Le Comité a constaté que des retards avaient été pris dans la réalisation de projets entrepris par le bureau de pays de Sierra Leone, que deux projets avaient été achevés sur le plan opérationnel après les dates fixées et que trois projets avaient été achevés sur le plan opérationnel depuis 2013 mais que la clôture de leurs comptes avait connu des retards de 82 à 88 jours. Bien qu'il semblerait que les fonds inutilisés n'aient pas été perdus, le Comité est d'avis que tout retard pris dans la clôture des comptes des projets expose le FENU à un risque d'utilisation abusive des soldes non utilisés.

Évaluation de la dépréciation des prêts, des risques associés et des comptabilisations en pertes

Une provision pour dépréciation d'un montant de 690 000 dollars a été constituée en 2013 pour sept prêts accordés à des prestataires de services financiers entre 2006 et 2008. Elle a été maintenue au même niveau depuis sa constitution, le 31 décembre 2015. Toutefois, le FENU n'a pas été en mesure de fournir des

justificatifs attestant que des mesures de suivi avaient été prises, par exemple qu'il avait tenté de trouver avec la diligence voulue des moyens de recouvrer les prêts, ni d'exemples de situations dans lesquelles la direction avait confirmé que les prêts ne seraient pas recouvrés et devraient donc être comptabilisés en pertes. En l'absence de ces justificatifs, les décisions de conserver les prêts ou de les comptabiliser en pertes et d'enregistrer leur valeur dans les états financiers ne seront pas prises sur une base valable. La raison en est que la politique de prêt du FENU exige que tous les recours raisonnables doivent avoir été épuisés et documentés avant de passer aux étapes suivantes, telles que la comptabilisation en pertes. Le Comité est d'avis qu'en l'absence d'éléments à l'appui de ces mesures, le risque de non-recouvrement des prêts accordés aux prestataires de services financiers est accru.

Recommandations

Sur la base de ses vérifications, le Comité a formulé plusieurs recommandations détaillées, qui figurent dans la partie principale du présent rapport. Il a recommandé que le FENU :

Absence d'évaluation des capacités des partenaires de réalisation

a) i) Évalue tous les partenaires de réalisation avant d'entamer la phase d'exécution du projet; ii) veille à ce qu'une évaluation des capacités soit effectuée à chaque fois que la modalité de réalisation est modifiée;

Retards dans la clôture des projets

b) i) Accélère le transfert des actifs des projets et certifie les rapports d'exécution conjoints finaux; ii) rembourse les donateurs en temps voulu afin de pouvoir procéder à la clôture financière des projets dans les 12 mois qui suivent leur clôture opérationnelle;

Évaluation de la dépréciation des prêts, des risques et de la comptabilisation en pertes

c) i) Prenne les précautions qui s'imposent pour les prêts dus depuis longtemps et garde des justificatifs à l'appui des mesures prises concernant ces prêts, telles que la comptabilisation en pertes des prêts dont le recouvrement est incertain; ii) veille à ce que la provision pour dépréciation soit revue chaque année pour s'assurer qu'elle reste juste et que l'approche adoptée soit dûment justifiée.

Chiffres clefs

(En millions de dollars des États-Unis)

15,83	Budget approuvé (ressources de base)
11,97	Produits (ressources de base)
13,34	Montant effectif des charges (ressources de base) ^a
39,71	Budget approuvé pour les dons et les transferts
28,17	Montant effectif des charges à payer au titre des dons et des transferts
116	Nombre total d'employés
16,09	Dépenses de personnel

^a Seules les ressources de base sont budgétisées et approuvées par le Conseil d'administration. Les autres ressources ne sont pas budgétisées.

A. Mandat, étendue des vérifications et méthode

1. Par sa résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966, l'Assemblée générale a créé le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), organisme d'investissement au service des pays les moins avancés. Le Fonds ouvre de nouvelles perspectives aux petits entrepreneurs pauvres en leur facilitant l'accès à la microfinance et aux capitaux d'investissement. Ses programmes, qui contribuent également à l'autonomisation des femmes, sont conçus pour catalyser de plus larges apports de capitaux en provenance du secteur privé, des gouvernements et des partenaires de développement afin de faciliter dans toute la mesure possible la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le FENU, dont le siège est à New York, mène des activités dans 31 pays et territoires. Il œuvre également dans d'autres pays, essentiellement par l'intermédiaire de ses initiatives thématiques mondiales.
2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du FENU pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, en application de la résolution 74 (I) de 1946 de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation (ST/SGB/2003/7 et Amend.1), ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.
3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du FENU au 31 décembre 2015 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD) applicables au FENU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a effectué différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles financiers internes du FENU et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités.

5. Le Comité organise ses vérifications en coordination avec le Bureau de l'audit et des investigations afin d'éviter les chevauchements d'activités et de déterminer dans quelle mesure il peut utiliser les résultats des travaux de ce dernier. Le présent rapport porte sur les vérifications effectuées aux bureaux de pays et au siège du Fonds.

6. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec l'administration du FENU, aux vues de laquelle il est fait la place qu'il convient. Le Comité considère que ses recommandations pourraient s'appliquer à tous les bureaux du Fonds.

B. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

7. Sur un total de 16 recommandations formulées par le Comité de 2013 au 31 décembre 2014, 12 (75 %) avaient été appliquées intégralement, 3 (19 %) étaient en cours d'application et 1 (6 %) était devenue caduque. Le Comité considère qu'il y a eu des progrès dans l'application des recommandations de l'auditeur. On trouvera le détail de l'état d'avancement de ces recommandations à l'annexe I.

2. Aperçu de la situation financière

Produits et charges

8. Les produits du FENU proviennent notamment de contributions volontaires et de placements. Pour l'année 2015, le montant total des produits s'est établi à 58,42 millions de dollars (contre 89,06 millions de dollars en 2014) et celui des charges à 66,73 millions de dollars (contre 57,97 millions de dollars en 2014), d'où un déficit de 8,31 millions de dollars (contre 31,09 millions de dollars en 2014). En 2015, le montant total des contributions volontaires au Fonds a été de 57,60 millions de dollars, ce qui équivaut à 98,61 % du montant total de ses produits (déduction faite du remboursement aux donateurs des contributions inutilisées).

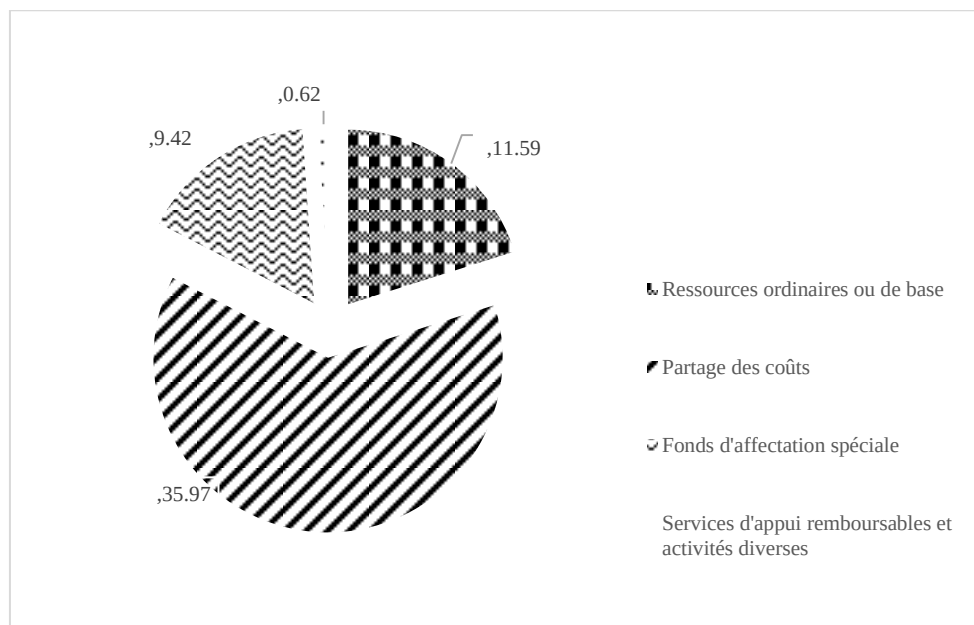
9. Les contributions volontaires ont diminué de 30,57 millions de dollars en 2015, soit 34 %, par rapport à 2014 où elles s'élevaient à 88,17 millions de dollars. Ce montant se répartit comme suit : 11,59 millions de dollars (20 %) au titre des ressources ordinaires ou de base; 35,97 millions de dollars (63 %) au titre du partage des coûts; 9,42 millions de dollars (16 %) au titre des fonds d'affectation

spéciale; et 0,62 million de dollars (1 %) au titre des services d'appui remboursables et activités diverses. Ces contributions sont présentées à la figure 1.

Figure 1

Répartition des contributions versées au titre des ressources ordinaires et des autres ressources

(En millions de dollars des États-Unis)



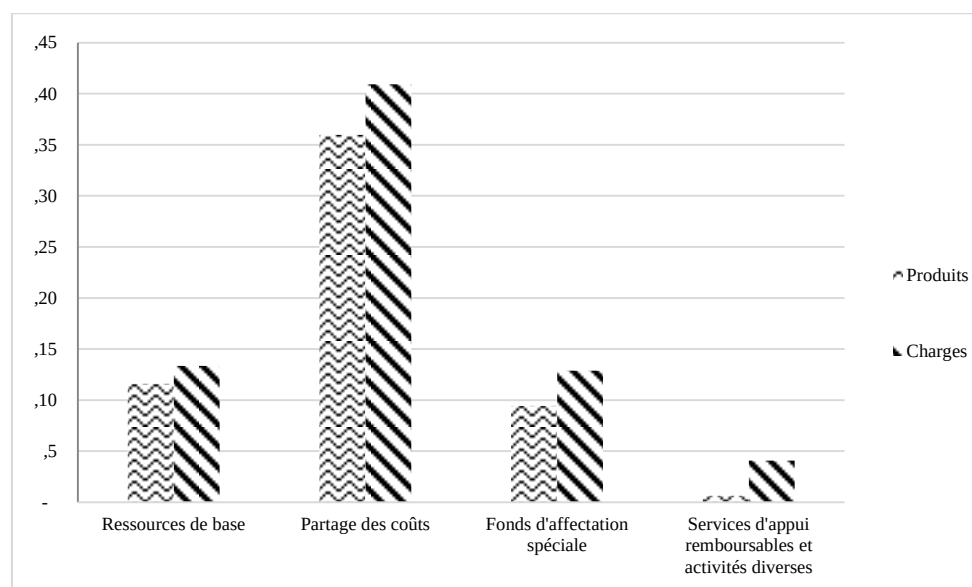
Source : Analyse par le Comité des états financiers de 2015 du FENU.

10. Pour la période considérée, les charges comptabilisées dans l'état des résultats financiers (état II), qui s'élevaient à 66,73 millions de dollars, se répartissaient par secteur de la façon suivante : 40,93 millions de dollars (61 %) au titre du partage des coûts; 13,34 millions de dollars (20 %) au titre des ressources de base; 12,88 millions de dollars (19 %) au titre des fonds d'affectation spéciale; et 4,07 millions de dollars au titre des services d'appui remboursables et activités diverses, déduction faite de 4,49 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts.

11. La ventilation de ces charges par nature indique que 28,17 millions de dollars (42 %) ont été dépensés au titre des dons et autres transferts; 16,09 millions de dollars (24 %) au titre des charges de personnel; 8,40 millions (13 %) au titre des frais généraux de fonctionnement (déduction faite de 4,50 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts); 12,59 millions de dollars (19 %) au titre des services contractuels; et 1,48 million de dollars (2 %) au titre des fournitures et consommables, des autres charges, des amortissements et des charges financières. La répartition des produits et des charges par secteur est présentée à la figure II.

Figure II
Répartition des produits et des charges

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Analyse par le Comité des états financiers de 2015 du FENU.

Analyse des ratios

12. D'après l'analyse des principaux ratios financiers, le FENU présentait des ratios de liquidité légèrement plus faibles en 2015 qu'en 2014. Le montant des actifs courants représentant 17 fois la valeur des passifs courants et la valeur totale de l'actif 10 fois celle du passif, comme indiqué dans le tableau 1, le Fonds a suffisamment d'actifs pour faire face à ses obligations à court et moyen termes.

Tableau 1
Analyse des ratios

Description des ratios	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Ratio de liquidité générale^a		
(actifs courants/passifs courants)	17,99	22,50
Total de l'actif/Total du passif^b	10,25	7,62
Ratio de liquidité immédiate^c (trésorerie + placements/passifs courants)	15,61	17,35
Ratio de liquidité relative^d (Trésorerie + placements + créances/passifs courants)	18,19	22,04

Source : Analyse par le Comité des états financiers de 2014 et 2015 du FENU.

(Voir notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

- ^a Un ratio élevé, soit supérieur à 1, indique que l'entité considérée est en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme.
- ^b Un ratio élevé indique que l'entité présente un bon degré de solvabilité.
- ^c Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui compare le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie ou des placements qui font partie des actifs courants et le montant des passifs courants.
- ^d Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus rigoureux que le ratio de liquidité générale parce qu'il exclut les stocks et autres actifs courants qui sont plus difficiles à convertir en numéraire. Un ratio plus élevé signifie la possibilité d'accéder plus rapidement à des liquidités.

13. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, le FENU maintient des réserves d'un montant équivalant à au moins 20 % des engagements au titre des projets. Il a indiqué avoir maintenu une réserve de fonctionnement de 14,39 millions de dollars, soit 20 % des engagements au titre des projets, un montant toutefois légèrement plus faible que la réserve de 14,42 millions de dollars disponible au 31 décembre 2014. Le montant de sa trésorerie et de ses placements s'élève à 108,5 millions de dollars (contre 111,8 millions de dollars en 2014), ce qui continue de lui assurer un niveau suffisant de liquidités. La baisse des placements s'explique principalement par le fait que certains sont arrivés à échéance et par la décision prise par la Trésorerie d'investir en fonction des besoins et des fonds disponibles pour les programmes.

3. Gestion des programmes et des projets

Absence d'évaluation des partenaires d'exécution

14. Les politiques et procédures régissant les programmes et opérations disposent que la modalité de réalisation nationale s'applique lorsque les capacités des autorités nationales sont suffisantes pour assumer les fonctions et les activités prévues par un projet. Le FENU, conformément à la section 3.6 de son manuel des opérations, doit donc évaluer les capacités des partenaires d'exécution lors de la phase de formulation du projet en tenant compte de leur capacité à gérer les ressources en termes : a) de gestion financière; b) de contrôle de l'exécution des projets et d'établissement de rapports; et c) d'audit interne.

15. Le Comité a examiné deux projets de financement et d'assistance technique, dont le budget total s'élève à 28,90 millions de dollars et qui sont actuellement en cours de réalisation en Sierra Leone et en République démocratique populaire lao au titre de la modalité de réalisation nationale. Il a noté que, contrairement aux dispositions des politiques et procédures régissant les programmes et opérations et celles du manuel des opérations du FENU (2013), aucun des partenaires d'exécution sélectionnés n'avait été évalué avant la phase d'exécution du projet.

16. L'administration a expliqué qu'il s'agissait dans les deux cas (en Sierra Leone et en République démocratique populaire lao) d'exceptions dues au fait que la modalité de réalisation directe avait été changée en modalité de réalisation nationale pour renforcer la viabilité des projets de développement grâce à une meilleure prise en main des activités de développement par le pays et son attachement à ces activités. Une évaluation des capacités du partenaire d'exécution lao a été réalisée ultérieurement, et celle du partenaire sierra-léonais est en cours.

17. Le Comité est d'avis qu'en commençant l'exécution des projets sans avoir préalablement évalué les capacités des partenaires de réalisation, le FENU n'a aucun moyen fiable de déterminer si les partenaires d'exécution sont à même de gérer les ressources en termes de gestion financière, de contrôle de l'exécution des projets et d'établissement de rapports. Il risque de s'en remettre à des partenaires qui n'ont pas les capacités suffisantes pour exécuter les projets dans les délais prévus ni obtenir les résultats fixés.

18. Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à : a) évaluer tous les partenaires d'exécution avant d'entamer la phase d'exécution du projet; b) veiller à ce qu'une évaluation des capacités soit effectuée à chaque fois que la modalité de réalisation est modifiée.

Retards dans la clôture des projets

19. Le paragraphe 2.1 des politiques et procédures régissant les programmes et opérations concernant la clôture des projets dispose que la clôture financière d'un projet doit être effectuée dans les 12 mois suivant sa clôture opérationnelle ou son abandon. Il est en outre précisé qu'entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire d'exécution doit recenser et régler toutes les obligations financières et établir un rapport final sur les dépenses. D'après les politiques et procédures, un projet ne peut être modifié une fois qu'il a été financièrement clôturé.

20. Au bureau de pays de la Sierra Leone, le Comité a noté que deux projets pour lesquels le montant total des dépenses s'élevait à 7,12 millions de dollars avaient été clôturés sur le plan opérationnel après la date fixée; et que trois projets pour lesquels le montant total des dépenses s'élevait à 7,79 millions de dollars étaient clôturés sur le plan opérationnel depuis 2013, mais que leur clôture financière avait été retardée de 82 à 88 jours. En outre, un autre projet dont le budget s'élevait à 800 000 dollars était encore en cours d'exécution à la fin de l'année alors qu'il aurait dû être clôturé en juin 2014.

21. Le FENU a expliqué que les retards étaient dus à différents facteurs, dont la certification tardive des rapports d'exécution conjoints, le transfert des actifs au projet de développement économique et de gouvernance locale, le remboursement du donateur ainsi que la nécessité de mener à bien les procédures de paiement, et le transfert en attente des actifs au partenaire d'exécution.

22. Bien qu'il semblerait que cela ne soit pas le cas, le Comité considère que la clôture financière tardive des projets expose le FENU au risque d'utilisation abusive des soldes non utilisés.

23. Le Comité a invité le FENU, qui en est convenu, à : a) accélérer le transfert des actifs au titre des projets et la certification des rapports d'exécution conjoints; b) rembourser les donateurs en temps voulu afin de pouvoir procéder à la clôture financière des projets dans les 12 mois qui suivent leur clôture opérationnelle.

Retards dans la certification des rapports d'exécution conjoints

24. Le rapport d'exécution conjoint fait apparaître les dépenses et les fonds utilisés pour un projet. D'après les politiques et procédures régissant les programmes et opérations, le FENU et les partenaires d'exécution sont chargés de

l'établir et de le certifier sur une base trimestrielle et annuelle. La présentation du rapport d'exécution conjoint signé est un préalable indispensable pour continuer d'accorder des avances au projet et de traiter des paiements directs ou tout autre service demandé au titre du projet.

25. En 2015, le bureau de pays de la République démocratique populaire lao avait cinq projets en cours (1,44 million de dollars de dépenses) et un projet clos sur le plan opérationnel (137,28 dollars de dépenses). Le Comité a examiné 10 rapports d'exécution conjoints des premier et deuxième trimestres pour les cinq projets en cours et un rapport pour le projet clos sur le plan opérationnel. Six des 10 rapports examinés pour les projets en cours concernaient des projets exécutés par des entités nationales dans le domaine de l'instauration d'une pratique financière locale et quatre concernaient des projets exécutés par des entités nationales relevant du domaine pratique Intégration financière, tout comme le projet clos sur le plan opérationnel.

26. Le Comité a constaté des retards dans la signature et la certification des rapports d'exécution conjoints, notamment les quatre rapports du premier trimestre concernant les projets 85175 et 81814, qui auraient dû être signés en avril 2015 et ne l'ont été que le 7 octobre 2015, soit cinq mois plus tard. En outre, le rapport du deuxième trimestre pour le projet 81814 a été signé avec trois mois de retard, le 22 septembre, et non en juillet 2015. Six autres rapports du premier et du deuxième trimestre relatifs à trois projets (76452, 86116, 81697) ont été signés plus de deux mois après la fin de leurs trimestres respectifs. Le rapport d'exécution conjoint du projet 79468 a été finalisé en décembre 2014, mais n'a pas été signé avant le 15 septembre 2015.

27. L'administration a expliqué que le siège devait veiller à ce que toutes les transactions relatives aux projets, comme les états de paie, les coûts des services généraux de gestion, les amortissements et autres ajustements, aient bien été publiées. Les rapports d'exécution conjoints doivent en outre être soumis aux partenaires d'exécution pour examen et signature. Ces démarches prennent du temps et entraînent des retards dans la certification des rapports. Par ailleurs, l'administration a expliqué que les rapports d'exécution conjoints relatifs aux projets 81814 et 85175 n'avaient pas été publiés car aucune dépense n'avait été enregistrée au cours des premier et deuxième trimestres. Néanmoins, le Comité estime que les politiques et procédures régissant les programmes et opérations ne prévoient aucune dérogation à la signature des rapports dans les cas où aucune dépense n'est enregistrée.

28. Le Comité est d'avis que l'établissement et la certification tardive des rapports d'exécution conjoints par le FENU et ses partenaires d'exécution augmentent le risque que des erreurs publiées dans le système Atlas concernant des dépenses effectuées ne soient pas rectifiées à temps, ce qui entraînerait des inexactitudes dans les états financiers en ce qui concerne les dépenses des projets.

29. Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à veiller à ce que les rapports d'exécution conjoints trimestriels soient établis à temps et certifiés par les partenaires d'exécution et le Fonds, comme le prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

Incohérences dans les résultats des projets

30. Le Comité a noté que le bureau de pays de la République démocratique populaire lao était en train d'exécuter les deux projets suivants dans le cadre du cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de 2012 à 2015 : i) un projet visant à rendre l'accès au financement plus équitable pour les plus démunis; ii) un projet de réforme de la gouvernance et de l'administration publique et de renforcement des capacités de prestations de services, dont les budgets s'élèvent à 9,80 et 12,60 millions de dollars, respectivement. Il était prévu que les deux projets soient mis en œuvre de 2012 à 2017.

31. Le Comité a constaté que le libellé de la Réalisation 1 apparaissant dans trois documents essentiels, à savoir le descriptif du projet (révisé en 2013), le PNUAD et le Plan de travail annuel de 2015 du programme d'accès équitable au financement, variait d'un document à l'autre (tableau 2)

Tableau 2

Libellé de la Réalisation 1 dans les documents du projet et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'accès au développement

<i>Source</i>	<i>Réalisation 1</i>
Descriptif du projet d'accès équitable au financement	L'accès à la terre ainsi qu'aux services sociaux et économiques est plus large et plus équitable
PNUAD	En 2015, une croissance plus équitable et durable est encouragée pour la population pauvre de la République démocratique populaire lao
Plan de travail annuel de 2015	Les moyens de subsistance des populations pauvres, vulnérables et vivant dans l'insécurité alimentaire sont renforcés grâce au développement durable

Source : Inspection sur l'audit du projet d'accès équitable au financement

32. L'administration a expliqué que le descriptif du projet avait été établi pendant le cycle précédent du PNUAD, allant de 2007 à 2011, et que les réalisations figurant dans le descriptif du projet et le plan de travail annuel de 2015 étaient liés aux précédentes réalisations du PNUAD et du programme de pays pour le cycle 2007-2011. En outre, la version révisée du descriptif du projet établi en 2013 et 2014 pour ajouter de nouveaux financements de donateurs de 2013 à 2014 n'a pas modifié la Réalisation 1 de façon à prendre en compte le cycle actuel du PNUAD pour 2012-2015. L'administration a confirmé que le bureau de pays et le partenaire national d'exécution, c'est-à-dire la Banque de la République démocratique populaire lao, avaient signé une note reliant le programme d'accès équitable au financement aux nouvelles réalisations du PNUAD et garantissant le respect des politiques et procédures régissant les programmes et opérations.

33. Le Comité est d'avis que les divergences entre le PNUAD, le plan de travail annuel et le descriptif du projet peuvent compliquer le suivi et l'évaluation des projets. De plus, si l'équipe de gestion de projet avait mené les examens prévus,

l'administration aurait pu détecter plus facilement les incohérences relevées. En outre, même si une correction a été apportée en décembre 2015 par l'ajout d'une note au dossier, le FENU doit améliorer ses mécanismes d'assurance de la qualité pour permettre un contrôle préventif.

34. Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à : a) veiller à ce que les réalisations du descriptif de projet et des plans de travail annuels soient révisés en temps voulu et qu'ils soient harmonisés avec les réalisations du PNUAD; b) faire appliquer le mécanisme d'assurance de la qualité en examinant les informations figurant dans le PNUAD, le descriptif de projet et le plan de travail annuel pour s'assurer de leur cohérence.

Absence d'examen final du projet

35. Le Comité a constaté que le FENU n'avait pas procédé à l'examen final de trois projets mis en œuvre en 2015 par le bureau de pays de la Sierra Leone et dont le coût s'élevait à 5,10 millions de dollars, contrevenant ainsi au paragraphe 2.2 des politiques et procédures régissant les programmes et opérations, qui stipule qu'un examen final du projet doit être mené au cours du dernier trimestre de la durée du projet. Parmi ces trois projets, le dispositif d'investissement et d'assistance technique pour la microfinance, dont le budget total s'élevait à 1,10 million de dollars, a été reconduit et, en l'absence d'un rapport d'examen final, il n'y avait pas d'enseignements tirés susceptibles d'être examinés lors de la préparation de la deuxième phase du projet.

36. La direction a expliqué que l'évaluation finale de la première phase du projet avait été effectuée pendant la préparation de la deuxième phase, et que les enseignements tirés avaient été pris en compte dans le descriptif du projet. Toutefois, le Comité a noté que l'administration avait effectué une évaluation finale et non l'examen final du projet¹ prévu par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Par ailleurs, un des résultats de l'évaluation figurant dans les enseignements tirés indiquait que la première phase du projet avait été couronnée de succès et que le partenaire d'exécution principal avait consenti à l'exécution de la deuxième phase. Par la suite, le partenaire d'exécution a réfuté cette déclaration².

37. Le Comité estime que, si le FENU avait tiré les enseignements de l'expérience et mené l'examen final du projet avant de passer à la préparation de la deuxième phase, il aurait pu éviter les problèmes rencontrés avec celle-ci, notamment les retards dans la mise en œuvre du programme. En outre, les enseignements tirés de la première phase auraient pu contribuer à améliorer les résultats du projet en général et à les rendre plus durables.

38. Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, à : a) respecter les politiques et procédures régissant les programmes et opérations en effectuant des examens finals et, à l'avenir, à tirer les enseignements de l'expérience dans les meilleurs

¹ L'examen final du projet est une auto-évaluation interne, généralement effectuée au cours du troisième ou quatrième trimestre de la mise en œuvre du projet et dont les résultats peuvent être utilisés pour éclairer l'évaluation finale, qui est une évaluation externe.

² Procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2013 entre le partenaire d'exécution et le PNUD et le FENU.

délais; b) reprendre les enseignements tirés dans les futurs descriptifs de programme.

4. Informatique et communications

Gestion de projet – Système de gestion des prêts

39. En 2012, le FENU a lancé un projet de système de gestion des prêts (Pamira Banker) pour un montant de 80 250 dollars, qui est par la suite passé à 97 250 dollars en raison des délais supplémentaires nécessaires à la finalisation des rapports des pistes d'audit et de débogage. De même, le calendrier d'exécution du projet a été modifié pour couvrir la période allant de novembre 2012 à janvier 2013, tout comme le plan d'action, qui va de mars à septembre 2015.

40. Le Comité a noté que, bien que le calendrier révisé de novembre 2012 à janvier 2013 prévoyait le test et le lancement du système, le lancement n'avait pas eu lieu comme prévu. Un examen plus approfondi du nouveau plan d'action du projet (dont le calendrier couvre la période de mars à septembre 2015) a montré que l'équipe du projet n'avait pas suivi le plan, retardant toutes les activités. Par exemple, 15 des modifications du système envoyées au prestataire de services (recensées dans le tableau) n'avaient toujours pas été traitées le 6 octobre 2015.

41. L'administration a expliqué que le contrat avait été signé en octobre 2012 et que les essais et la configuration du système avaient été effectués en 2013 mais que, suite à l'adoption des normes IPSAS, certains éléments du contrat avaient dû être révisés pour le mettre en conformité. La mise à l'essai du système s'est terminée en 2014 et le système a été expérimenté en 2015, sans être entièrement lancé. L'administration a également expliqué que le perfectionnement continu du système avait pour objectif d'intégrer la gestion des prêts et que la date de la fin de l'expérimentation du système avait été reportée à décembre 2015.

42. Le Comité craint que le FENU n'automatise pas les processus de gestion des prêts en temps voulu. L'automatisation prend en effet plus de temps que prévu et il n'existe aucun calendrier précis pour les tâches restantes alors que le bureau continue d'engager des frais de maintenance annuels d'un montant de 10 000 dollars et des coûts supplémentaires, la portée du projet ayant été élargie suite à l'avenant au contrat en juillet 2013. En outre, la technologie évolue fréquemment et il est possible qu'après un certain moment, le système ne satisfasse plus aux nouveaux besoins opérationnels.

43. Le Comité recommande au FENU : a) de consigner de manière détaillée les besoins du système de gestion des prêts à partir de la politique de prêt; b) de revoir et d'actualiser les détails du plan du projet en tenant compte des conditions fixées, y compris les délais; c) de suivre la mise en œuvre des activités du projet afin d'éviter de nouveaux retards.

5. Gestion des dons et des prêts

Évaluation de la dépréciation des prêts, des risques et de la comptabilisation en pertes

44. La politique de prêts du Fonds prévoit la dépréciation des prêts en fonction de leur statut et l'administration prévoit dans les états financiers une provision en couvrant le montant. Un prêt ne sera comptabilisé en pertes que si le Comité de

gestion des risques du FENU établit que tout a été mis en œuvre, y compris l'évaluation des recommandations par le comité des placements compétent.

45. Les états financiers de 2015 mentionnent la dépréciation de sept prêts à des prestataires de services financiers, pour un montant total de 690 000 dollars, effectués en 2013 et maintenus à la même valeur jusqu'en 2015. La dépréciation concernait des prêts versés entre 2006 et 2008 à des prestataires de services financiers en Guinée-Bissau (4 prêts), Sierra Leone (1 prêt), au Soudan du Sud (1 prêt) et au Togo (1 prêt). Le récapitulatif de la dépréciation des prêts figure dans le tableau 3.

Tableau 3
Dépréciation des prêts au 31 décembre 2015

<i>Pays</i>	<i>Montant restant dû au 31 décembre 2015 (dollars É.-U.)</i>	<i>Date de décaissement</i>	<i>Pourcentage de remboursement</i>
Guinée-Bissau	26 642	12 janv.ier 2006	40
	31 431	10 juillet 2006	30
	22 044	12 janvier 2006	50
	26 723	12 janvier 2006	40
Sierra Leone	99 057	2 septembre 2009	21
Soudan du Sud	372 569	15 novembre 2008	28
Togo	112 304	1 ^{er} novembre 2006	50
Total	690 770		

Source : Fiche de suivi des prêts du FENU au 31 décembre 2015.

46. Toutefois, le Fonds n'a pas été en mesure de fournir des justificatifs montrant qu'un suivi avait été effectué et qu'il avait pris les précautions qui s'imposent pour mesurer la possibilité de recouvrer les prêts, ou des exemples de cas dans lesquels l'administration aurait confirmé que les prêts ne seraient pas recouverts et devraient être comptabilisés en pertes. En l'absence de justificatifs de mesures de suivi, les décisions de conserver les prêts ou de les comptabiliser en pertes et d'enregistrer leur valeur dans les états financiers ne se fonderont pas sur une base appropriée, comme l'exige la politique de prêt du FENU. Le Comité estime que l'absence de mesures dûment documentées augmente également les risques de non-recouvrement des prêts accordés aux prestataires de services financiers. La dépréciation des prêts de 2012 à 2015 figure dans le tableau 4.

Tableau 4
Dépréciation des prêts (2012 à 2015)
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Descriptions</i>	<i>2012</i>	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>
Court terme :				
Prêts à des prestataires de services financiers	—	783	523	384

Descriptions	2012	2013	2014	2015
Long terme :				
Prêts à des prestataires de services financiers	2 298	1 237	941	1 194
À déduire : Dépréciation	(690)	(690)	(690)	(690)
Total, prêts aux prestataires de services financiers	1 608	1 330	774	888

Source : États financiers du FENU (exercices clos les 31 décembre 2012, 2013, 2014 et 2015).

47. L'administration a expliqué que des justificatifs seraient rassemblés pour étayer la demande de comptabilisation en pertes et un audit préalable serait effectué pour confirmer la probabilité ou non de recouvrer le prêt. Les documents seraient ensuite soumis au Bureau de l'audit et des investigations du PNUD pour vérification et recommandation de l'Administrateur.

48. Le Comité estime que l'absence de justificatifs relatifs aux mesures de suivi augmente également les risques que les prestataires de services financiers ne remboursent pas les prêts.

49. **Le Comité a invité le FENU, qui a accepté, de : a) prendre les précautions qui s'imposent pour les prêts dus depuis longtemps et de garder des justificatifs relatifs aux mesures prises concernant ces prêts, comme la comptabilisation en pertes des prêts dont le recouvrement est incertain; b) veiller à ce que les dépréciations de prêts soient examinées chaque année pour garantir leur pertinence et s'assurer qu'il reste des traces de l'approche adoptée.**

C. Informations communiquées par l'administration

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

50. La direction n'a signalé aucune comptabilisation en pertes pour la période considérée.

2. Versements à titre gracieux

51. La direction n'a signalé aucun versement à titre gracieux pour la période considérée.

Cas de fraude ou de présomption de fraude

52. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre vérification pour relever toutes les erreurs ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

53. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Le Comité demande également à l'administration et

au Bureau des services de contrôle interne s'ils ont connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives. Dans le mandat additionnel régissant la vérification externe des comptes, les cas de fraude avérée ou présumée figurent sur la liste des questions que le Comité doit évoquer dans son rapport.

54. Pour l'année 2015, le Comité n'a pas relevé de cas de fraude ou de présomption de fraude. D'après les informations communiquées par le Fonds, l'administration n'a eu connaissance d'aucune fraude ou d'aucun élément indicatif de fraude au cours de la période considérée.

D. Remerciements

55. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur général et les membres du personnel du Fonds d'équipement des Nations Unies de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
de la République-Unie de Tanzanie,
Président du Comité des commissaires aux comptes
de l'Organisation des Nations Unies
(Vérificateur principal)
(Signé) Mussa Juma **Assad**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(Signé) Sir Amyas C. E. **Morse**

Le Contrôleur et Vérificateur général
des comptes de l'Inde
(Signé) Shashi Kant **Sharma**

30 juin 2016

Annexe

État d'avancement de l'application des recommandations pour l'année terminée le 31 décembre 2014

N°	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recom- mandation en cours appliquée	Recom- mandation d'application	Recom- mandation non appliquée	Recom- mandation devenue caduque	Recom- mandation renouvelée
1.	A/69/5/Add.2	19	Au paragraphe 19 de son rapport, le Comité a recommandé au FENU d'adopter et de mettre pleinement en œuvre une procédure de gestion des risques à l'échelle de l'organisation qui lui permette de planifier, de suivre et d'évaluer les différentes phases de ses programmes et activités, comme le prévoit le dispositif intégré de gestion des risques du PNUD.	Le FENU a élaboré une politique de gestion du risque institutionnel qui a été approuvée par l'Administrateur associé le 7 juin 2016.	Le Comité a vérifié la politique de gestion du risque institutionnel approuvée par l'Administrateur associé du PNUD le 7 juin 2016.	✓				
2.	A/69/5/Add.2	24	Au paragraphe 24 du rapport, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'exiger de tous ses bureaux de pays qu'ils établissent des rapports d'exécution conjoints et veillent à ce que ceux-ci soient signés par ses partenaires en temps utile, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations.	Le FENU a pris note de la recommandation de l'auditeur et accepté de veiller à l'établissement des rapports d'exécution conjoints à chaque fin de trimestre et à ce que ceux-ci soient signés par le responsable concerné, conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations. Une note a été envoyée à tous les membres du personnel afin que les rapports d'exécution conjoints	Recommandation appliquée conformément au plan d'action	✓				

N°	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recom-mandation en cours appliquée	Recom-mandation non appliquée	Recom-mandation devenue caduque	Recom-mandation renouvelée	
				soient établis et signés dans les délais. Le Groupe des finances au siège assurera le suivi de cette question avec tous les bureaux.						
				Les rapports du Myanmar et des Fidji pour l'année 2014 concernent des projets exécutés directement par le Programme et ne doivent donc pas être signés par les partenaires, comme les deux pays l'ont indiqué dans leur réponse.						
3.	A/69/5/Add.2	33	Au paragraphe 33 du rapport, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de renforcer la fiabilité de l'information financière en auditant tout projet dont les charges cumulées dépassent 300 000 dollars sur une année donnée, conformément aux dispositions applicables des politiques et procédures régissant les programmes et opérations.	Le siège du FENU a présenté la liste des projets entrepris dans le cadre de la modalité de réalisation nationale devant être soumis à un audit pour l'année 2014, afin que ses bureaux de pays et le bureau du PNUD coordonnent leur examen avec celui des projets du PNUD. Tous les projets dont le budget total dépassait 300 000 dollars ont été audités.	Recommandation appliquée conformément au plan d'action	✓				

						Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N ^o	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recom- mandation en cours appliquée	Recom- mandation non appliquée	Recom- mandation devenue caduque	Recom- mandation renouvelée
4.	A/69/5/Add.2	37	Au paragraphe 37 du rapport, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de mettre en place, dans tous les bureaux où les postes d'administrateur de programmes avaient été supprimés, un mécanisme permettant de transférer les fonctions attachées à ces postes à d'autres fonctionnaires afin que les projets soient exécutés comme il convient; b) de procéder aux évaluations finales de projet qui auraient dû être effectuées en 2013; c) de signer avec le PNUD le mémorandum d'accord relatif au suivi et à la gestion des deux projets mondiaux restants qui devaient être achevés en 2017.	La politique actuelle d'évaluation du PNUD, adoptée en 2011, prévoit que les activités d'évaluation suivantes seront réalisées à titre obligatoire pour le FENU : a) au moins une évaluation stratégique ou thématique par an, en fonction des priorités de l'Organisation; b) une évaluation finale ou à mi-parcours de certains projets relevant de domaines particulièrement importants pour les deux sphères d'intervention du Fonds : le développement local et la démocratisation de la finance; c) des évaluations de projets exigées dans un accord de partenariat; d) la participation à l'évaluation des programmes communs, quand elle est exigée par les descriptifs de ces programmes. Ces activités ont remplacé celles énoncées dans la politique d'évaluation précédente qui consistait à évaluer tous les projets et programmes d'un budget de 2,5 millions de dollars ou plus et d'une durée de cinq ans ou davantage.	Cette recommandation est devenue caduque en raison des changements apportés à la politique d'évaluation en 2011. La politique d'évaluation actuelle du PNUD s'applique également au FENU et liste les critères devant obligatoirement être appliqués.				✓

N°	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recom-mandation en cours appliquée	Recom-mandation d'application	Recom-mandation non appliquée	Recom-mandation devenue caduque
5.	A/69/5/Add.2	41	Au paragraphe 41 du rapport, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, d'élaborer des programmes de travail annuels complets, comprenant des indicateurs de résultats, des points de référence et des cibles, conformément au cadre de budgétisation axée sur les résultats prévu par les politiques et procédures régissant les programmes et opérations.	Depuis 2015, afin d'assurer, à l'échelle de l'organisation, une planification et une surveillance qui soient systématiques et axées sur les résultats, le Bureau exécutif du FENU a organisé des séances de planification pour l'ensemble de ses programmes et projets. Les responsables de chaque projet ou programme ont été priés de télécharger leur budget dans le système Atlas et de présenter au siège leur programme de travail annuel, qui contient des informations financières concernant le projet ou programme, un plan d'investissement trimestriel, le montant du budget et ses catégories, les résultats escomptés, les analyses de risques et les difficultés rencontrées, ainsi que les achats et les voyages devant être effectués.	Le Comité a noté que des efforts avaient été réalisés et vérifié que le Fonds appliquait le principe de la planification axée sur les résultats, à l'échelle de l'organisation. Recommandation appliquée conformément au plan d'action	✓			
6.	A/69/5/Add.2	30	Au paragraphe 30 du rapport, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de veiller à ce que les projets achevés soient clos à temps, ainsi que le	a) Projets déjà clôturés comme suite aux recommandations issues de l'évaluation menée par le Comité; b) tous les biens afférents à des projets sont transférés à	Recommandation appliquée conformément au plan d'action	✓			

N°	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recom-mandation en cours appliquée	Recom-mandation d'application	Recom-mandation non appliquée	Recom-mandation devenue caduque	Recom-mandation renouvelée
			prévoient les politiques et procédures régissant les programmes et opérations; b) d'obtenir des destinataires les reçus certifiant dûment le transfert d'actifs pour éviter tout risque de perte non détectée par la direction; c) de respecter les exigences des politiques et procédures régissant les programmes et opérations en remboursant les soldes ou en demandant au donateur son accord avant d'utiliser les montants restants comme des ressources non préaffectées.	des partenaires qui doivent en accuser réception; c) tous les fonds inutilisés ont été remboursés aux donateurs.						
7.	A/69/5/Add.2	44	Au paragraphe 44 du rapport, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de suivre de près l'exécution de son budget et de veiller à ce que tout problème soit pris en charge rapidement.	Conformément aux recommandations de l'auditeur, le FENU a établi et mis en ligne les modèles de plans d'exécution de projets pour 2015.	Recommandation appliquée après réévaluation	✓				
8	A/70/5/Add.2	19	Au paragraphe 19, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de travailler en étroite collaboration avec le PNUD afin de pouvoir avoir accès aux outils et plateformes et les utiliser pour la planification stratégique et le suivi de	Le FENU a élaboré, en collaboration avec le Bureau des systèmes informatiques et des technologies de l'information du PNUD, un outil d'informatique décisionnelle de pointe fournissant des informations essentielles à l'appui des activités de	Recommandation appliquée. Le Comité a pris note de la création de la plateforme d'informatique décisionnelle mise au point par le FENU et l'a consultée.	✓				

						Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N ^o	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recom- mandation en cours appliquée	Recom- mandation non appliquée	Recom- mandation devenue caduque	Recom- mandation renouvelée
			ses programmes et activités et l'établissement des rapports les concernant et obtenir ainsi de meilleurs résultats.	planification, de suivi et de prise de décisions.					
9	A/70/5/Add.2	23	Au paragraphe 23, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de veiller à ce que tous les bureaux établissent des plans de demande d'achats et à ce que ces plans soient regroupés, conformément aux dispositions des politiques et procédures régissant les programmes et opérations.	Recommandation appliquée conformément au plan d'action. Le FENU a consulté l'outil d'achats en ligne et noté que, en 2015, les bureaux avaient établi et mis en ligne leurs plans de demandes d'achats et que ceux-ci étaient regroupés, conformément aux dispositions des politiques et procédures régissant les programmes et opérations.	Le Comité a consulté l'outil d'achats en ligne et noté que, en 2015, les bureaux avaient établi et mis en ligne leurs plans de demandes d'achats et que ceux-ci étaient regroupés, conformément aux dispositions des politiques et procédures régissant les programmes et opérations.	✓			
10	A/70/5/Add.2	27	Au paragraphe 27, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait : a) de continuer de renforcer le mécanisme de contrôle afin de veiller à ce que les plans de gestion de la performance et de perfectionnement soient établis dans les délais et examinés et approuvés par les supérieurs; et b) de mettre au point un plan d'action clair en collaboration avec le PNUD afin de s'assurer que les méthodes de gestion de la performance et de perfectionnement	Le Groupe d'examen de la gestion des aptitudes a tenu sa première réunion et décidé des mesures à prendre une fois que les plans de gestion de la performance et de perfectionnement adoptés en 2013-2014 auraient été appliqués. À cette même réunion, il a décidé d'engager certaines actions spécifiques qui permettraient de lier la gestion des aptitudes à l'évaluation de la gestion de la performance et du perfectionnement du personnel. Ces actions seront examinées par	Le Comité a vérifié les réponses fournies par l'administration et clôturé la recommandation.	✓			

						Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N ^o	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recom- mandation en cours appliquée	Recom- mandation non appliquée	Recom- mandation devenue caduque	Recom- mandation renouvelée
			soient utilisées aux fins de la gestion des aptitudes et de l'évaluation des résultats, des domaines de compétence et des effectifs.	l'administration dans les prochains mois.					
11	A/70/5/Add.2	31	Au paragraphe 31, le FENU a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle : a) il devrait accélérer la clôture opérationnelle de tous les projets en se fondant sur leur date d'achèvement et examiner en temps voulu l'état d'avancement des projets dans le système Atlas afin de se conformer aux politiques et procédures régissant ses programmes et opérations; b) le comité des placements, le PNUD et le FENU devraient approuver plus rapidement les budgets dès la conception des projets afin que le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires puisse donner son aval et faciliter ainsi la mise en œuvre de la phase II des projets.	Le FENU a réussi à clôturer financièrement 80 % des projets; quelques projets sont clos sur le plan opérationnel, mais pas sur le plan financier, la confirmation des donateurs se faisant attendre; les autres sont encore en cours de réalisation.	La partie a) de la recommandation est en cours d'application. Le Comité a constaté que des initiatives avaient été prises, mais estime que des efforts supplémentaires doivent être fournis pour assurer la clôture financière de plus de 80 % des projets. Selon lui, il est raisonnable d'attendre qu'au moins 90 % des projets soient financièrement clôturés. La partie b) de la recommandation est en cours de réalisation et il est demandé au FENU d'informer le Comité des progrès réalisés.	✓			
12	A/70/5/Add.2	36	Au paragraphe 36, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de : a) se tenir en rapport avec les donateurs de façon à	a) Le FENU a réussi à faciliter le remboursement des fonds inutilisés aux donateurs ou à obtenir leur autorisation pour réaffecter les ressources	La partie a) de la recommandation a été appliquée et les parties b) et c) sont en cours d'application, les justificatifs de la	✓			

N°	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification			
						Recom- mandation en cours appliquée	Recom- mandation non appliquée	Recom- mandation devenue caduque	Recom- mandation renouvelée
			convenir de mécanismes permettant de liquider les soldes inutilisés et faire figurer de tels mécanismes dans les futurs accords sur les fonds d'affectation spéciale; b) fixer des échéances et prendre toutes les mesures nécessaires pour restituer les soldes de 22 fonds d'affectation spéciale inactifs d'un montant total de 1,3 million de dollars ou les affecter à d'autres programmes; c) clore plus rapidement les comptes depuis longtemps inactifs de tous les projets terminés sur le plan opérationnel et examiner en temps voulu l'état d'avancement des projets dans le système Atlas, conformément aux politiques et procédures relatives à la clôture des projets sur les plans opérationnel et financier.	inutilisées à d'autres projets. À l'avenir, le FENU s'appliquera à respecter les clauses des accords de partage des coûts; b) et c) afin d'accélérer la clôture des comptes et le remboursement des fonds inutilisés aux donateurs, le FENU a engagé un consultant chargé de mener à bien cette tâche importante. Ainsi, plus de 80 % des projets caducs ont été clôturés financièrement et les fonds inutilisés ont été remboursés aux donateurs.	restitution ou de la réaffectation des soldes (1,3 million de dollars), initialement attribués à 22 fonds d'affectation spéciale inactifs, n'étant pas disponibles au moment de l'audit.				
13	A/70/5/Add.2	40	Au paragraphe 40, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de :	En ce qui concerne la partie a) de la recommandation, le FENU a présenté au Comité, pour examen, un extrait des rapports trimestriels de mars et septembre 2015. La partie b) de la recommandation a été appliquée sur la base de	Recommandation appliquée	✓			

N°	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recom-mandation en cours appliquée	Recom-mandation d'application	Recom-mandation non appliquée	Recom-mandation devenue caduque	Recom-mandation renouvelée
			temps voulu; b) veiller à ce qu'aucune institution de microfinancement ne puisse mener des activités pour le compte du FENU et recevoir de dons sans avoir obtenu au préalable les autorisations nécessaires et respecter les règles de fonctionnement du pays hôte; c) se conformer aux accords de financement et modalités de décaissement conclus; et d) obtenir rapidement la restitution des dons versés aux destinataires qui ne respectent pas les conditions fixées d'un commun accord.	l'audit intermédiaire réalisé en 2015. En ce qui concerne la partie c) de la recommandation, le FENU a présenté au Comité, pour examen, des informations relatives aux progrès réalisés en matière d'accords axés sur les résultats. S'agissant de la partie d) aucun versement n'a dû être récupéré en 2015.						
14	A/70/5/Add.2	44	Au paragraphe 44, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, que le bureau régional des Fidji se conforme aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations afin que : a) les indicateurs de résultats, données de référence et objectifs soient définis dans chaque bureau de pays pour chaque réalisation escomptée des projets de façon qu'il soit possible d'évaluer à l'échelle régionale l'impact, les résultats, les	Depuis 2015, afin d'assurer, à l'échelle de l'organisation, une planification et une surveillance qui soient systématiques et axées sur les résultats, le Bureau exécutif du FENU a organisé des séances de planification pour l'ensemble de ses programmes et projets. Les responsables de chaque projet ou programme ont été priés de télécharger leur budget dans le système Atlas et de présenter leur programme de travail annuel, qui	Le Comité a examiné les justificatifs et les outils mis au point et constaté que des progrès remarquables avaient été réalisés en ce qui concerne l'application de sa recommandation.	✓				

						Avis des commissaires aux comptes après vérification			
N ^o	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Recom- mandation en cours appliquée	Recom- mandation non appliquée	Recom- mandation devenue caduque	Recom- mandation renouvelée
			données de référence, les indicateurs et les objectifs du programme; b) les réalisations annuelles escomptées figurent dans les programmes de travail annuels des projets de façon à servir de référence dans les systèmes centraux de suivi des résultats; c) tous les programmes de travail annuels soient établis, datés et signés, ainsi qu'approuvés par le comité des placements.	contient des informations financières concernant le projet ou programme, un plan d'investissement trimestriel, le montant du budget et ses catégories, les résultats escomptés, les analyses de risques et les difficultés rencontrées, ainsi que les achats et les voyages devant être effectués. Dans le cadre de ce processus, chaque directeur de projet est tenu de présenter son programme de travail annuel et les résultats obtenus au Bureau exécutif et aux directeurs de domaines d'activité. La mise en œuvre de programmes de travail qui soient axés sur les résultats a été privilégiée, avec l'appui de divers groupes. Les conclusions du débat ont été présentées à l'équipe de direction et les objectifs des programmes ont été approuvés au niveau de l'organisation. À des fins de contrôle, un système de classification a été mis en place pour pouvoir suivre l'évolution des dépenses par rapport aux objectifs trimestriels.					

N°	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recom- mandation en cours appliquée	Recom- mandation d'application appliquée	Recom- mandation non appliquée	Recom- mandation devenue caduque	Recom- mandation renouvelée
15	A/70/5/Add.2	47	Au paragraphe 47 de son rapport, le Comité a recommandé que le FENU harmonise ses activités liées à l'élaboration et à l'exécution des budgets afin que les budgets des projets soient exécutés efficacement, en temps voulu et conformément aux prévisions.	En 2015, le FENU a pris les mesures suivantes pour harmoniser ses activités liées à l'élaboration et l'exécution des budgets : Depuis le début de 2015, la direction du FENU a donné des directives claires concernant les projets pour que les budgets y relatifs soient réalistes et conformes au programme de travail annuel, tout en tenant compte des difficultés et risques liés à leur mise en œuvre ainsi que des facteurs permettant de les atténuer. Plus précisément, un feuillet d'information concernant la durée du projet, la source de financement, les fonds manquants, le plan d'investissement, le pays de mise en œuvre, les résultats escomptés pour 2015, les risques afférents, les problèmes rencontrés dans le passé et le soutien demandé au siège a été mis au point pour chaque programme. En outre, afin de rendre cet outil opérationnel et de faciliter la mise en œuvre des programmes à tous les niveaux, le Secrétaire exécutif adjoint et les	Le Comité a examiné l'outil mis au point et a constaté que des progrès remarquables avaient été réalisés en ce qui concerne l'application de sa recommandation.	✓				

N°	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recom- mandation en cours appliquée	Recom- mandation d'application appliquée	Recom- mandation non appliquée	Recom- mandation devenue caduque	Recom- mandation renouvelée
				directeurs des domaines de pratique (Intégration financière et Développement local) ont procédé à un débat approfondi avec les chargés de projets et les conseillers techniques au siège, dans les bureaux régionaux et dans les bureaux de pays. En plus de s'assurer, en début d'année, que les budgets étaient conformes aux résultats escomptés, le FENU a élaboré et mis en service un outil d'informatique décisionnelle qui a grandement contribué à fournir rapidement aux responsables de projet et à la direction des informations sur les problèmes de mise en œuvre et sur les résultats, en vue d'une intervention rapide. Grâce aux mesures prises pour donner suite à la recommandation du Comité, 77 % des projets ont été réalisés à plus de 80 % au cours de l'année.						
16	A/70/5/Add.2	50	Au paragraphe 50, le FENU a accepté, comme le Comité le lui recommandait, de procéder à une analyse visant à : a) justifier le	Un consultant a été chargé d'examiner les questions liées à la réserve opérationnelle.	Le Comité a pris note de la réponse du FENU. L'application de la recommandation dépendra des travaux menés par le consultant.	✓				

N°	Rapport	Paragraphe du rapport	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	Mesures prises par le FENU	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recom- mandation en cours appliquée	Recom- mandation d'application	Recom- mandation non appliquée	Recom- mandation devenue caduque	Recom- mandation renouvelée
			montant (en pourcentage) de la réserve, afin que cette dernière corresponde à la stratégie ou au cadre d'atténuation des risques; b) établir la méthode de calcul des réserves de façon à atténuer les risques que présentent le système de participation aux coûts et les fonds d'affectation spéciale, en particulier les risques liés aux dépenses et au passif et ceux d'ordre structurel, et la soumettre à l'approbation du Conseil d'administration.							
Total						12	3	–	1	–
Pourcentage						75	19	–	6	–

Chapitre III

Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2015

A. Introduction

1. Conformément à l'article 26.01 du Règlement financier et des règles de gestion financière applicables au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), à savoir le Règlement financier et les règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dont l'annexe 1 s'applique au FENU, l'Administratrice du PNUD et Directrice générale du FENU présente ci-après les états financiers du Fonds pour l'année terminée le 31 décembre 2015.

2. Le rapport du Comité des commissaires aux comptes, l'opinion de ce dernier sur les états financiers et les commentaires du FENU sur les observations de fond du Comité sont présentés conformément à l'article 4.04 du Règlement financier.

3. Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le FENU est chargé « d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été complété en 1973 pour que le FENU soit utilisé essentiellement et en priorité – mais pas exclusivement – au service des pays les moins avancés. Sur le plan financier, le mandat du FENU est sans équivalent dans le système des Nations Unies. Le Fonds procure des capitaux d'investissement et un appui technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Étant donné qu'il peut leur apporter son aide financière sous forme de subventions, de prêts et de crédits à des conditions améliorées et mettre à leur disposition des compétences techniques pour l'établissement de portefeuilles de projets de renforcement des capacités et d'infrastructure durables et résilients, son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies. Cela lui permet également d'investir au démarrage des projets pour en éliminer les risques, afin que ces projets puissent être ensuite développés par des partenaires financiers institutionnels et, de plus en plus souvent, des fondations philanthropiques et des investisseurs du secteur privé.

B. Résultats financiers

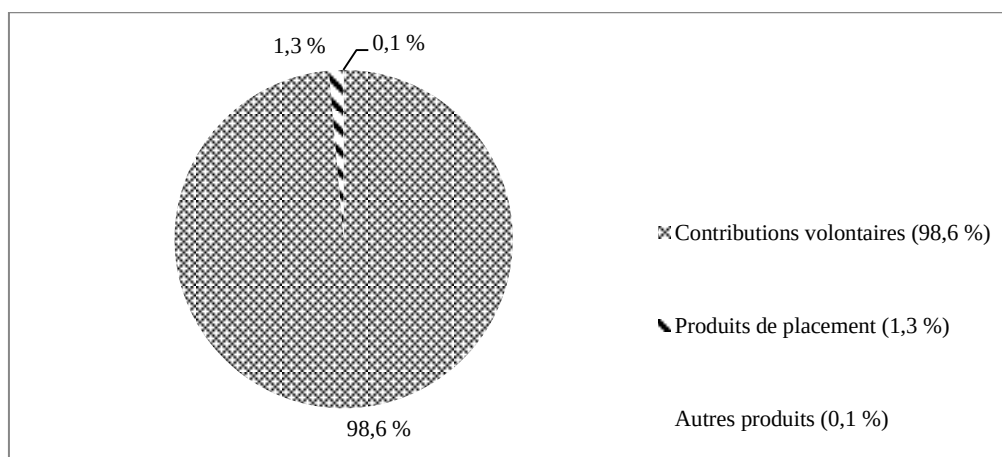
4. En 2015, le total des produits du FENU s'est élevé à 58,4 millions de dollars (contre 89,1 millions en 2014), et le total des charges à 66,7 millions de dollars (58 millions en 2014), soit un déficit de 8,3 millions de dollars (contre un excédent de 31,1 millions en 2014).

Analyse des produits

Typologie des produits

5. Le montant total des produits du FENU pour 2015 se décompose comme suit : 57,6 millions de dollars de contributions volontaires (soit 98,6 % du total), 0,76 million de dollars de produits de placement (soit 1,3 %), tels que les intérêts perçus sur les prêts et la rémunération des placements, et 0,04 million de dollars d'autres produits (soit 0,1 %).

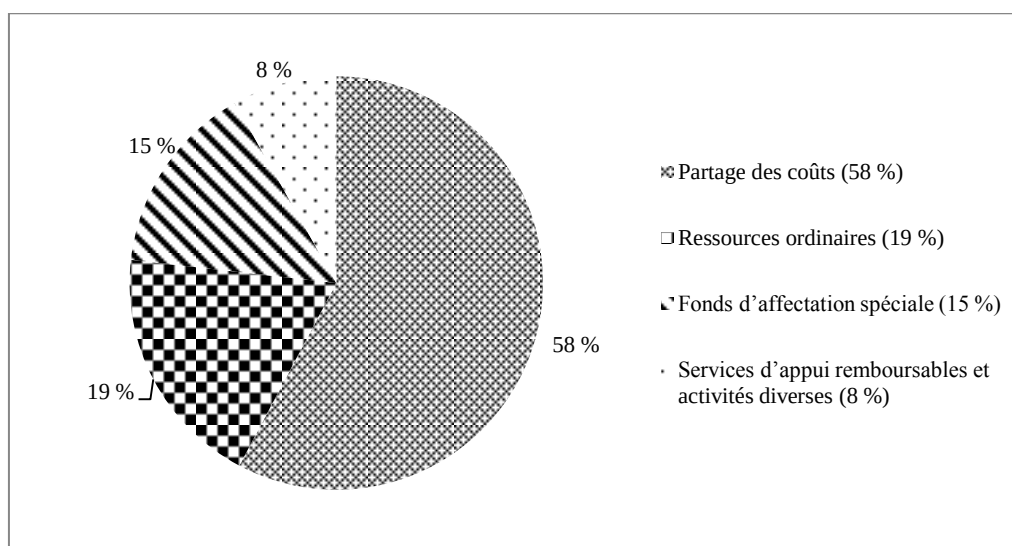
Figure III.I
Typologie des produits en 2015



Ventilation des produits par secteur

6. L'analyse des produits par secteur³ montre que le partage des coûts représente à lui seul 58 % du total en 2015, devant les ressources ordinaires (19 %), les fonds d'affectation spéciale (15 %) et les services d'appui remboursables et activités diverses (8 %).

Figure III.II
Ventilation des produits par secteur en 2015



7. Le montant total des produits a diminué de 34,4 %, passant à 89,1 millions de dollars en 2014 à 58,4 millions en 2015. Cette diminution concerne tous les

³ Compte non tenu des apurements interfonds.

secteurs : le partage des coûts (42 %), les services d'appui remboursables (15 %), les ressources ordinaires (15 %) et les fonds d'affectation spéciale (12 %).

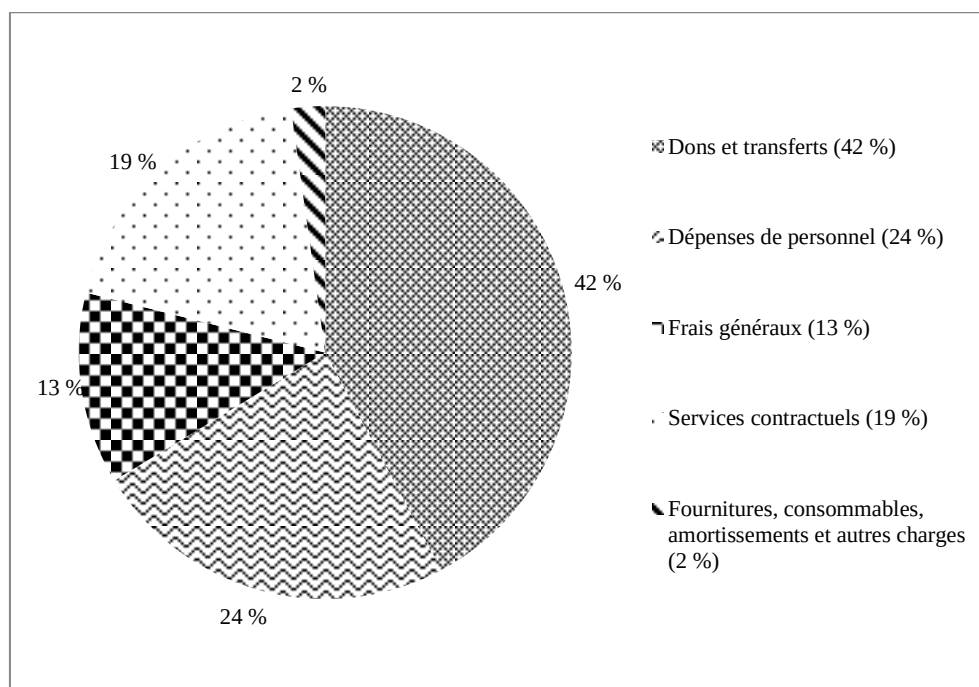
Analyse des charges

Typologie des charges

8. En 2014, les charges du Fonds se sont élevées à 66,7 millions de dollars et se répartissent de la façon suivante (voir fig. III.III) : 28,2 millions de dollars de dons et autres transferts (42 % du total), 16,1 millions de dollars de dépenses de personnel (24 % du total), 8,4 millions de dollars de frais généraux de fonctionnement (13 %), 12,6 millions de dollars de services contractuels fournis par des particuliers ou des sociétés (19 %) et 1,4 million de dollars de fournitures, consommables, amortissements et autres charges (2 %).

Figure III.III

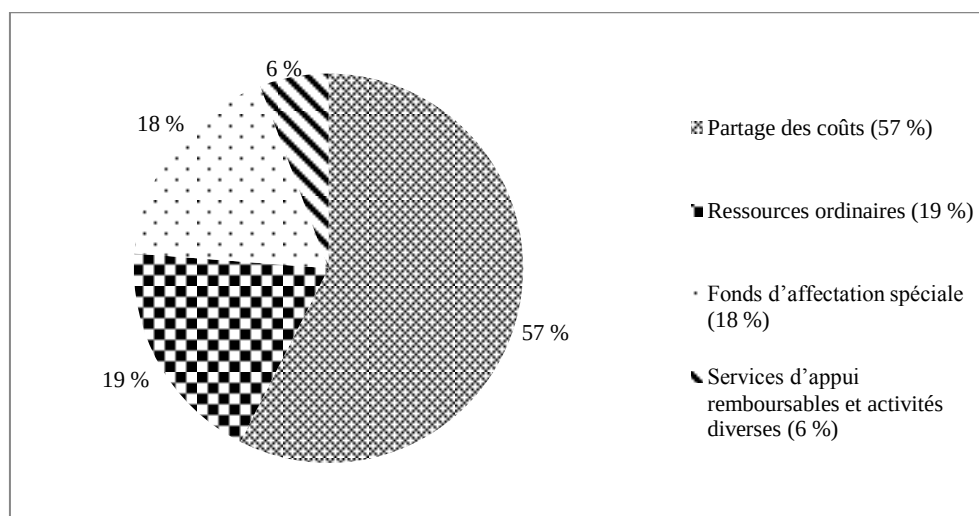
Typologie des charges par nature en 2015



Ventilation des charges par secteur

9. Sur le montant total des charges¹, 57 % relèvent du partage des coûts, 19 % des ressources ordinaires, 18 % des fonds d'affectation spéciale et 6 % des services d'appui remboursables et activités diverses (voir la figure III.IV).

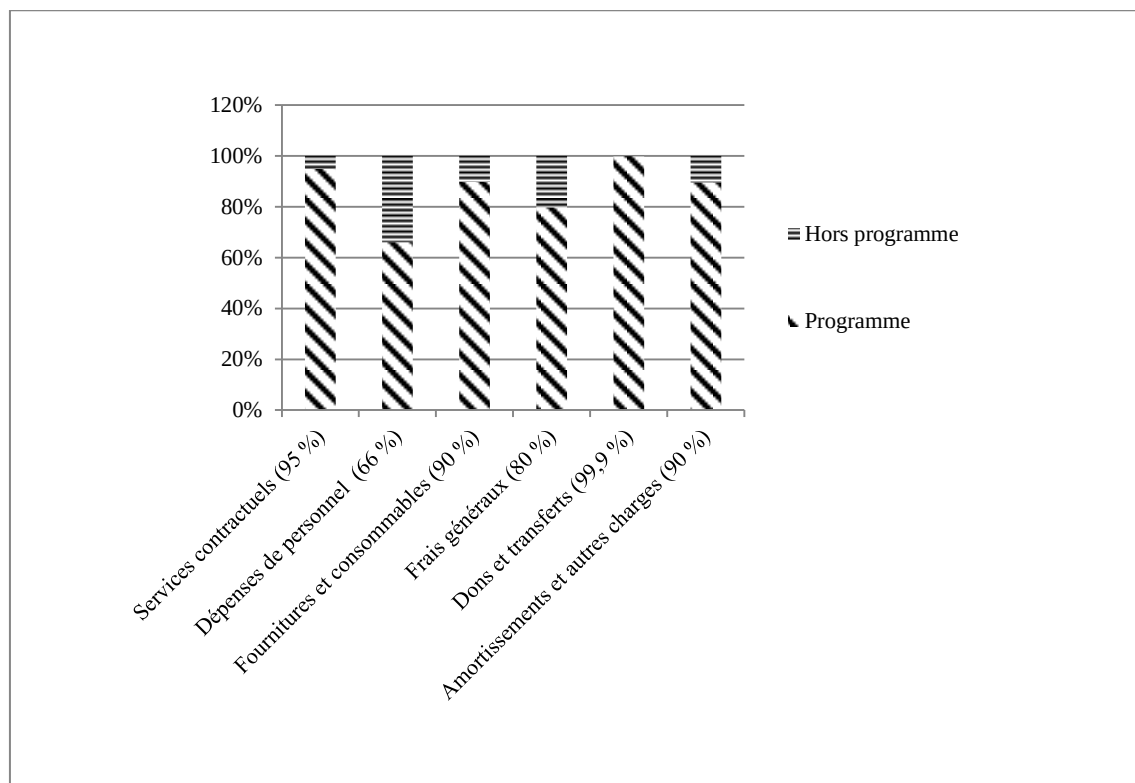
Figure III.IV
Ventilation des charges par secteur en 2015



Charges afférentes au programme

10. Sur les 66,7 millions de dollars de charges comptabilisées en 2015, 63,2 millions ont été absorbés par les dépenses de programme, ce qui cadre bien avec la mission du Fonds, à savoir l'aide au développement. Les charges de programme ont représenté 95 % du montant total des services contractuels fournis par des particuliers ou des sociétés, 66 % des dépenses de personnel, 90 % des fournitures et consommables, 80 % des frais généraux de fonctionnement, 99,9 % des dons et autres transferts, et 90 % des amortissements et autres charges.

Figure III.V

Pondération relative des différents types de charges de programme**Ventilation des résultats financiers par secteur**

11. Les déficits au titre des ressources ordinaires, du partage des coûts et des fonds d'affectation spéciale se sont élevés, respectivement, à 1,4 million, 4,6 millions et 3,4 millions de dollars en 2015, tandis que les services d'appui remboursables et les activités diverses ont dégagé un excédent de 1,1 million de dollars. Les résultats financiers ventilés par secteur sont récapitulés dans le tableau III.1.

Tableau III.1

Synthèse des résultats financiers de 2015 par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

	Ressources ordinaires	Partage des coûts	Fonds d'affectation spéciale	Services d'appui remboursables et activités accessoires	Élimination des soldes interfonds	Total
Total des produits	11,9	36,3	9,5	5,2	(4,5)	58,4
Total des charges	13,3	40,9	12,9	4,1	(4,5)	66,7
Excédent/(déficit) pour l'année	(1,4)	(4,6)	(3,4)	1,1	–	(8,3)
Total de l'excédent cumulé	9,4	70,2	5,3	7,8	–	92,7

Synthèse des résultats financiers de 2014 par secteur

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Partage des coûts</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Services d'appui remboursables et activités accessoires</i>	<i>Élimination des soldes interfonds</i>	Total
Total des produits	14,2	62,7	10,7	6,1	(4,6)	89,1
Total des charges	11,6	30,4	17,0	3,6	(4,6)	58,0
Excédent/(déficit) pour l'année	2,6	32,3	(6,3)	2,5	–	31,1
Total de l'excédent cumulé	6,9	74,0	8,3	6,2	–	95,4

C. Exécution du budget

12. Le budget du Fonds, qui continue d'être établi en comptabilité de caisse modifiée, est présenté dans l'état Financier V a) et b) et dans la note 7 (Comparaison avec le budget). Pour faciliter sa comparaison avec les états financiers, qui sont établis selon les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), le budget a été rapproché de l'état des flux de trésorerie (voir note 7).

13. Dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui permettent d'engager les dépenses requises pour les activités de développement et de gestion à financer sur les ressources ordinaires. Quant aux autres ressources, elles correspondent à une estimation prospective et à une projection reposant sur des hypothèses au sujet d'événements futurs et elles ne donnent pas lieu à une approbation formelle par le Conseil d'administration. Le tableau III.2 présente les taux d'exécution du budget par rapport aux montants approuvés des ressources ordinaires.

Tableau III.2

Taux d'exécution du budget pour 2015

<i>Composante du budget</i>	<i>Budget approuvé annualisé (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Taux d'exécution effectif (pourcentage)</i>
Activités de développement	14,6	82
Activités de gestion	1,2	77
Total	15,8	82

D. Situation financière

Actifs

14. Les actifs courants du Fonds, qui s'élèvent à 69,6 millions de dollars (contre 61,3 millions en 2014), consistent pour une large part en placements (54,2 millions), trésorerie et équivalents de trésorerie (6,2 millions) et créances afférentes à des opérations avec ou sans contrepartie (7,9 millions), qui représentent en tout

68,3 millions de dollars, soit 98,1 % du total des actifs courants. Les actifs non courants, qui s'élèvent à 49,0 millions de dollars (contre 65,2 millions en 2014), sont pour l'essentiel des placements (48,1 millions), des prêts accordés à des prestataires de services financiers (0,5 million) et des immobilisations corporelles (0,4 million).

Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

15. Au 31 décembre 2015, le FENU détenait 108,5 millions de dollars de trésorerie, équivalents de trésorerie et placements (111,8 millions en 2014). Les produits de placement ont atteint 0,8 million de dollars en 2015.

Créances

16. Au 31 décembre 2015, le Fonds détenait 7,9 millions de dollars (contre 12,8 millions en 2014) de créances afférentes à des opérations avec ou sans contrepartie, comprenant les contributions à recevoir du PNUD et des donateurs ayant signé des accords relatifs aux contributions, et les avances consenties aux partenaires de réalisation devant être réparties et affectées à leurs projets respectifs.

Avances versées

17. En exécution de son mandat, le FENU transfère des fonds aux entités d'exécution ou partenaires de réalisation à titre d'avances. Les avances ainsi versées sont portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou rendus par lesdits entités ou partenaires et que les opérations sont attestées par des relevés de dépenses certifiés adressés au Fonds. Les données nécessaires peuvent être tirées des états audités de l'entité ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, de ceux qui sont soumis pour audit ou non encore audités.

18. Au 31 décembre 2015, le solde des avances s'élevait à 0,87 million de dollars (0,72 million en 2014), dont un montant de 0,52 million versé à des partenaires gouvernementaux ou à des entités ou partenaires d'exécution, le solde étant principalement composé d'avances au personnel.

Immobilisations corporelles et incorporelles

19. Au 31 décembre 2015, la valeur des immobilisations corporelles s'élevait à 0,40 million de dollars (0,41 million en 2014), dont 0,27 million de dollars de véhicules, 0,065 million de mobilier et agencements et 0,055 million de matériel informatique et matériels de communications, le solde étant composé de matériel et outillage. Le Fonds inscrit à l'actif tous les actifs de gestion et actifs de projet qu'il contrôle. Les biens afférents aux projets que le FENU ne contrôle pas sont passés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées.

Passifs

20. Les passifs courants du Fonds, qui s'élèvent à 3,9 millions de dollars (2,7 millions en 2014), comprennent principalement les charges liées aux avantages du personnel (2,0 millions) – notamment les congés annuels (1,4 million), les congés dans les foyers (0,4 million) et les prestations liées au rapatriement (0,1 million) – et les charges à payer (1,7 million). Les passifs non courants, qui se

montent à 7,7 millions de dollars (13,9 millions en 2014), comprennent principalement l'assurance maladie après la cessation de service (5,2 millions, soit 67 % du total), les prestations liées au rapatriement (1,6 million, soit 21 % du total) et d'autres avantages du personnel (0,9 million, soit 12 % du total).

21. Les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel sont calculés par des actuaires indépendants et établis conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. La valeur au 31 décembre 2015 des engagements au titre des prestations d'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et du capital-décès a été établie sur la base d'une évaluation actuarielle.

Avantages du personnel

22. Les normes IPSAS exigent que toutes les charges liées aux avantages du personnel figurent dans les états financiers (sans pour autant exiger qu'elles soient intégralement financées), même si les versements correspondants s'étalent sur plusieurs décennies. L'assurance maladie après la cessation de service, évaluée à 5,2 millions de dollars, constitue le principal passif.

Excédent cumulé

23. Au 31 décembre 2015, le montant total de l'excédent cumulé et des réserves du Fonds s'établissait à 107,1 millions de dollars, en baisse de 3 % par rapport à l'année précédente (109,9 millions de dollars).

Situation financière par secteur

24. Le tableau III.3 présente une synthèse de la situation financière du Fonds ventilée par secteur.

Tableau III.3
Synthèse de la situation financière par secteur

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>		<i>Actif net/situation nette</i>	
	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du total de l'actif</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du total du passif</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du total de l'actif net/de la situation nette</i>
Au 31 décembre 2015						
Ressources ordinaires	30,8	26	9,1	78	21,7	20
Partage des coûts	71,2	60	0,9	8	70,3	66
Fonds d'affectation spéciale	6,5	5	1,2	11	5,3	5
Services d'appui remboursables	10,1	9	0,3	3	9,8	9
Total	118,6	100	11,5	100	107,1	100

	<i>Actifs</i>		<i>Passifs</i>		<i>Actif net/situation nette</i>	
	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du total de l'actif</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du total du passif</i>	<i>Millions de dollars É.-U.</i>	<i>Pourcentage du total de l'actif net/de la situation nette</i>
Au 31 décembre 2014						
Ressources ordinaires	32,4	26	13,0	78	19,4	18
Partage des coûts	75,6	60	1,6	10	74,0	67
Fonds d'affectation spéciale	9,2	7	1,0	6	8,2	8
Services d'appui remboursables	9,2	7	1,0	6	8,2	7
Total	126,4	100	16,6	100	109,8	100

E. Gestion des risques

25. La politique de gestion des risques que suit le Fonds a pour but de réduire autant que possible les effets préjudiciables d'événements qui pourraient affecter les ressources dont il dispose pour financer ses activités. Les principaux objectifs de cette politique de gestion des risques sont les suivants : a) la sécurité : préserver le capital en investissant dans des titres à revenu fixe d'émetteurs très solvables; b) la liquidité : disposer de la flexibilité requise pour couvrir les besoins de trésorerie par des placements à revenu fixe facilement négociables et l'échelonnement des échéances en fonction des besoins; c) la rentabilité : maximiser les produits de placement en respectant les critères de sécurité et de liquidité.

26. Les placements du FENU sont gérés par le PNUD, dont le Comité des placements, composé de membres de la direction, se réunit tous les trois mois pour examiner la performance du portefeuille du Fonds et veiller à ce que les décisions de placement soient prises conformément aux directives établies.

F. Réaménagement global

27. Le réaménagement global du FENU, engagé en 2014, a eu pour effet de réduire la part des traitements dans le budget ordinaire/les ressources de base, de façon à investir davantage dans la présence du Fonds dans les différents pays, en rationalisant l'organigramme afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité et la délégation de pouvoir ainsi que les synergies entre les domaines d'activité et de renforcer les fonctions et les processus administratifs. Le montant total des dépenses engagées en 2015 dans le cadre de la réorganisation s'est élevé à 0,571 million de dollars. La note 26 (Réorganisation interne) détaille les effets des dépenses liées à ce réaménagement sur l'état des résultats financiers.

Le réaménagement global visait six grands objectifs :

a) Renforcer la présence du Fonds dans les pays les moins avancés où il censé intervenir;

- b) Préciser les délégations de pouvoir, les responsabilités, les procédures standard et les systèmes (comme suite aux conclusions d'audit);
- c) Investir dans les synergies entre les pratiques et la gestion du savoir;
- d) Assurer la viabilité financière de l'organisation;
- e) Améliorer l'efficacité opérationnelle et l'exécution des prestations au regard de la croissance des ressources autres que les ressources de base;
- f) Maximiser les résultats sur le terrain.

Chapitre IV

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015

Fonds d'équipement des Nations Unies

I. Situation financière au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	6 248	12 063
Placements	9	54 162	35 174
Créances (opérations sans contrepartie directe)	10	5 471	5 883
Créances (opérations avec contrepartie directe)	10	2 515	6 914
Avances	11	865	720
Prêts à des prestataires de services financiers	12	384	523
Stocks	13	2	3
Total des actifs courants		69 647	61 280
Actifs non courants			
Placements	9	48 115	64 530
Prêts à des prestataires de services financiers	12	504	251
Immobilisations corporelles	14	400	406
Total des actifs non courants		49 019	65 187
Total de l'actif		118 666	126 467
Passif			
Passifs courants			
Dettes et engagements	15	1 688	522
Avantages du personnel	16	2 044	2 201
Provision pour réaménagement global	26	138	-
Total des passifs courants		3 870	2 723
Passifs non courants			
Avantages du personnel	16	7 705	13 874
Total des passifs non courants		7 705	13 874
Total du passif		11 575	16 597
Actif net			
Réserves	17	14 391	14 420
Excédents cumulés	18	92 700	95 450
Total de l'actif net/de la situation nette		107 091	109 870
Total du passif et de l'actif net/de la situation nette		118 666	126 467

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies**II. Résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Note</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Produits			
Contributions volontaires	19	57 602	88 173
Produit des placements	20	764	392
Produits divers	21	49	499
Total des produits		58 415	89 064
Charges^a			
Services contractuels	22	12 592	7 708
Charges de personnel	22	16 089	15 154
Fournitures et consommables utilisés	22	864	624
Frais généraux de fonctionnement	22	8 400	7 821
Subventions et autres transferts	22	28 167	26 113
Charges diverses	22	510	383
Amortissement	22	48	54
Charges financières	22	60	114
Total des charges		66 730	57 971
Excédent/(déficit) sur l'année		(8 315)^b	31 093

^a La répartition des charges par domaine d'activité et catégorie de coût est présentée à la note 28.1 (répartition des charges par catégorie de coût et domaine d'activité).

^b Le déficit sur l'année réduit le solde inutilisé de l'excédent cumulé.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies
III. État des variations de l'actif net/de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Réserves</i>	<i>Excédent cumulé</i>	Total
Solde au 31 décembre 2014	14 420	95 450	109 870
Variations de l'actif net/de la situation nette			
Transfert de la réserve opérationnelle à l'excédent cumulé	(29)	29	—
Fonds à des fins déterminées (note 18)	—	(1 325)	(1 325)
Gains/(pertes) actuariels	—	6 861	6 861
Déficit sur l'année	—	(8 315)	(8 315)
Total des produits et des charges constatés directement dans l'actif net ou la situation nette	(29)	(2 750)	(2 779)
Solde au 31 décembre 2015	14 391	92 700	107 091

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies
IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Flux de trésorerie résultant du fonctionnement		
Excédent/(déficit) pour l'année	(8 315)	31 093
<i>Ajustements destinés à rapprocher le déficit et les flux nets de trésorerie :</i>		
Amortissement	48	54
Dépréciation	—	40
Amortissements des primes sur obligations	899	1 218
(Plus-values)/moins-values – cessions d'immobilisations corporelles	2	22
<i>Variations de l'actif</i>		
(Augmentation)/diminution des créances (opérations sans contrepartie directe)	412	(2 185)
(Augmentation)/diminution des créances (opérations avec contrepartie directe)	2 842	510
Intérêts sur prêts	6	36
(Augmentation)/diminution des avances versées	(145)	271
(Augmentation)/diminution des stocks	1	(1)
(Augmentation)/diminution des prêts accordés à des prestataires de services financiers	(114)	556
<i>Variations du passif/de l'actif net</i>		
Augmentation/(diminution) des dettes et des engagements	1 166	(213)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	535	943
Augmentation/(diminution) de la provision pour restructuration	138	—
(Diminution)/augmentation des fonds à des fins déterminées	(1 325)	556
Flux de trésorerie résultant du/(utilisés pour le) fonctionnement	(3 850)	32 900
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
Achats de placements	(69 920)	(120 684)
Placements arrivés à échéance	66 448	81 920
Intérêts créditeurs	1 551	1 416
Achats d'immobilisations corporelles	(44)	(4)
Flux de trésorerie provenant des/(utilisés pour les) activités de placement	(1 965)	(37 352)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	—	—
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5 815)	(4 452)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	12 063	16 515
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période (note 8)	6 248	12 063

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies
V. a) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'année terminée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget approuvé</i>		<i>Montants effectifs calculés sur une base comparable (note 7)</i>	<i>Différence entre les montants inscrits au budget définitif approuvé et les montants effectifs</i>
	<i>Initial</i>	<i>Définitif</i>		
Activités de développement				
Programme	9 144	9 144	8 075	1 069
Efficacité du développement	5 440	5 440	3 890	1 550
Total partiel	14 584	14 584	11 965	2 619
Activités de gestion	1 245	1 245	956	289
Total	15 829	15 829	12 921	2 908

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'équipement des Nations Unies
V. b) État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) pour l'exercice biennal 2014-2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget définitif approuvé</i>			<i>Montants effectifs calculés sur une base comparable (note 7)</i>			<i>Différence entre les montants inscrits au budget biennal définitif et les montants effectifs</i>
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>Exercice biennal</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>Exercice biennal</i>	
Activités de développement							
Programme	9 144	8 143	17 287	8 075	6 637	14 712	2 575
Efficacité du développement	5 440	3 267	8 707	3 890	2 081	5 971	2 736
Total partiel	14 584	11 410	25 994	11 965	8 718	20 683	5 311
Activités de gestion	1 245	2 847	4 092	956	2 444	3 400	692
Total	15 829	14 257	30 086	12 921	11 162	24 083	6 003

Fonds d'équipement des Nations Unies

États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015

Note 1

Entité présentant l'information financière

Aux termes du mandat que lui a initialement confié l'Assemblée générale, le FENU est chargé « d'assister les pays en voie de développement dans le développement de leur économie, en complétant les ressources existantes en matière d'aide à l'équipement au moyen de dons et de prêts » (voir résolution 2186 (XXI) du 13 décembre 1966). Ce mandat a été complété en 1973 pour que le FENU soit utilisé essentiellement et en priorité – mais pas exclusivement – au service des pays les moins avancés.

Sur le plan financier, le mandat du FENU est sans équivalent dans le système des Nations Unies. Le Fonds procure des capitaux d'investissement et un appui technique tant au secteur public qu'au secteur privé. Étant donné qu'il peut leur apporter son aide financière sous forme de subventions, de prêts et de crédits à des conditions améliorées et mettre à leur disposition des compétences techniques pour l'établissement de portefeuilles de projets de renforcement des capacités et d'infrastructure durables et résilients, son mandat vient compléter ceux des autres organismes des Nations Unies. Cela lui permet également d'investir au démarrage des projets pour en éliminer les risques et faire en sorte qu'ils puissent être ensuite développés par des partenaires financiers institutionnels et, de plus en plus souvent, des fondations philanthropiques et des investisseurs du secteur privé.

Le FENU a son siège à New York et est présent dans 31 pays et territoires.

Les présents états financiers portent uniquement sur les opérations du FENU, qui n'a ni filiale ni participation dans des entités associées ou contrôlées conjointement.

Note 2

Déclaration de conformité aux Normes comptables internationales pour le secteur public

Les états financiers du Fonds ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Note 3

Référentiel comptable et autorisation de soumission des états financiers pour audit

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD et leur annexe 1, qui s'applique au FENU (ci-après « Règlement financier et règles de gestion financière du FENU »).

Le Fonds applique le principe du coût historique sauf dans les cas visés par la note 4. Les conventions comptables ont été appliquées uniformément pendant toute l'année. L'année financière court de janvier à décembre.

b) Opérations en devises

Le dollar des États-Unis est la monnaie de fonctionnement et la monnaie de présentation de l'information financière du FENU. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération, qui est proche du taux de change du marché/au comptant.

La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie au taux de change en vigueur à la date de présentation de l'information financière et figure dans l'état des résultats financiers.

Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique, la valeur des éléments non monétaires exprimée en devises est convertie en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant.

Les gains et pertes de change résultant du règlement d'opérations en devises sont indiqués dans l'état des résultats financiers.

c) Principaux éléments de l'information financière reposant sur des estimations comptables

Pour établir ses états financiers conformément aux normes IPSAS, le FENU doit formuler des estimations, des appréciations et des hypothèses concernant le choix et l'application des méthodes comptables et les montants constatés des actifs, passifs, produits et charges. Il arrive donc que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les estimations comptables et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement examinées et les éventuelles révisions sont constatées au cours de l'année durant laquelle elles se produisent et de toute année à venir qui en subirait les effets. Au nombre des principales estimations et hypothèses susceptibles d'entraîner des régularisations importantes dans les années à venir figurent l'évaluation actuarielle des avantages du personnel, le choix de la durée d'utilité et des méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, la dépréciation des actifs, la provision pour réorganisation interne, le classement des instruments financiers et les actifs et passifs éventuels.

d) Autorisation de soumission des états financiers pour audit

Les présents états financiers ont été approuvés et certifiés par l'Administrateur du PNUD et Directeur général du FENU, la Secrétaire exécutive du FENU, l'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD et le Directeur financier et Contrôleur du PNUD. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, leur soumission pour audit a été autorisée le 30 avril 2016.

Note 4**Principales conventions comptables****a) Classement des actifs financiers**

Dans l'état des résultats financiers, le FENU classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : titres détenus jusqu'à leur échéance, titres disponibles à la vente, prêts et créances, et juste valeur avec contrepartie en résultat. Ce classement tient compte du but dans lequel les actifs financiers sont acquis; il est déterminé lors de la comptabilisation initiale et réévalué à chaque date de clôture. Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les prêts et créances sont constatés à la date d'émission, et tous les autres actifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le FENU devient partie aux dispositions contractuelles relatives à l'instrument considéré.

Les actifs financiers qui, à la date de clôture, ont une échéance à plus de 12 mois sont classés comme actifs non courants et les actifs libellés en devises sont convertis en dollars des États-Unis au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture, les gains ou pertes figurant en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers.

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type d'actifs financiers du FENU</i>
Titres détenus jusqu'à leur échéance	Investissements
Titres disponibles à la vente	Aucun
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie, produits d'opérations avec ou sans contrepartie, avances, par exemple aux fonctionnaires, et prêts à des fournisseurs de services financiers
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Produits dérivés

Titres détenus jusqu'à leur échéance

Les titres détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers à rendement fixe ou déterminable et échéance fixe que le FENU a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement constatés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis comptabilisés au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le FENU classe comme actifs détenus jusqu'à leur échéance les titres de son portefeuille de placements.

Titres disponibles à la vente

Entrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente les actifs financiers non dérivés expressément désignés comme tels ou ceux qui ne relèvent d'aucune des catégories suivantes : a) les prêts et créances, b) les titres détenus jusqu'à leur échéance et c) les actifs à la juste valeur avec contrepartie en résultat. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur majorée des coûts directs de transaction, puis comptabilisés à la juste valeur, la variation de la valeur nette étant portée

directement à l'actif net/situation nette (elle apparaît dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette), jusqu'à ce que l'actif soit décomptabilisé, le montant cumulé du profit ou de la perte figurant alors dans l'état des résultats financiers. Les justes valeurs utilisées pour les évaluations ultérieures reposent sur les cours du marché obtenus auprès de tierces parties bien informées. Les intérêts courus sur ces actifs financiers sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 décembre 2015, le FENU ne détenait pas d'actifs financiers disponibles à la vente.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction, puis évalués au coût amorti calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif de l'actif financier considéré.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant prédéterminé d'espèces et à faible volatilité, déduction faite de la dépréciation pour les monnaies d'utilisation restreinte. Les instruments financiers classés comme équivalents de trésorerie comprennent les titres dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Les créances liées à des opérations sans contrepartie directe comprennent les contributions à recevoir, qui sont comptabilisées en produits et qui correspondent à des montants que des donateurs se sont engagés à verser au FENU dans le cadre d'accords ayant force exécutoire. Ces produits à recevoir d'opérations sans contrepartie directe sont constatés à la valeur nominale minorée des montants considérés comme irrécouvrables. La dépréciation des contributions à recevoir est traitée au cas par cas.

Les créances liées à des opérations avec contrepartie directe correspondent à des montants dus au FENU au titre de services que celui-ci a fournis à d'autres entités dont il doit recevoir directement une contrepartie en espèces d'une valeur approximativement égale.

Les avances versées correspondent à des montants transférés aux entités d'exécution ou aux partenaires de réalisation. Elles sont initialement portées à l'actif, puis passées en charges lorsque les biens ou services correspondants ont été livrés ou rendus par les agents d'exécution ou de réalisation et que cela est attesté par la réception par le FENU des relevés de dépenses certifiés (rapports financiers, formulaires d'autorisation de financement et d'ordonnancement des dépenses, ou rapports sur l'exécution des projets). Les données nécessaires peuvent être tirées des états audités de l'entité ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, de ceux qui sont soumis pour audit ou non encore audités.

Des paiements anticipés sont effectués lorsque l'accord conclu entre le FENU et l'entité d'exécution, le partenaire de réalisation ou le fournisseur prévoit un versement initial. Ils sont constatés comme actifs courants jusqu'à la fourniture des

biens ou services visés; une charge est alors comptabilisée et le paiement anticipé est minoré d'un montant correspondant.

Conformément au Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, le FENU peut accorder à des fonctionnaires des avances à fins déterminées pouvant aller jusqu'à 12 mois de traitement. Ces avances sont consenties pour une durée initiale inférieure à 12 mois et leur valeur comptable est proche de la juste valeur.

Prêts à des prestataires de services financiers

Dans le cadre de son action en faveur de l'intégration financière des pays les moins avancés, le FENU gère un petit portefeuille de prêts destinés directement à des prestataires de services financiers. Ces prêts sont accordés à des conditions avantageuses, c'est-à-dire qu'ils sont assortis de taux d'intérêt plus faibles et d'échéances plus longues que ceux qui sont disponibles sur le marché. Ils aident les prestataires de services financiers à faire la preuve de leur solvabilité et de leur capacité de gérer leur endettement pour développer leurs portefeuilles.

Pour en bénéficier, les prestataires doivent soumettre un plan d'affaires solide indiquant la façon dont les prêts les aideront à atteindre la viabilité financière. L'octroi des prêts obéit à deux principes généraux. D'une part, les prêts ne doivent pas supplanter les sources privées de capitaux. Autrement dit, le FENU ne prêterait pas à des prestataires qui pourraient sans cela recourir à des sources privées de financement telles que les banques commerciales. D'autre part, les prêts ne doivent pas exposer les prestataires à des risques de change (c'est-à-dire qu'ils doivent de préférence être libellés en monnaie locale).

Comptabilisation des prêts accordés à des conditions avantageuses

Le caractère avantageux des conditions d'octroi de ces prêts s'entend par rapport aux conditions du marché.

Lors de la comptabilisation initiale d'un prêt à conditions avantageuses, la part prêtée aux conditions du marché et celle qui l'est à des conditions préférentielles sont dissociées et comptabilisées respectivement comme suit.

La première est comptabilisée comme actif financier et classée dans la catégorie des prêts et créances. Elle est initialement constatée à sa juste valeur, estimée selon la technique d'évaluation décrite ci-dessous, puis comptabilisée au coût amorti selon la méthode de l'intérêt effectif.

La seconde est comptabilisée en charges et correspond à la différence entre la valeur nominale du prêt et sa juste valeur.

Une dépréciation est constatée s'il existe des preuves objectives que le FENU ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus au titre d'un prêt dans le respect des termes contractuels d'origine.

Les risques de crédit individuels sont évalués sur la base des caractéristiques de l'emprunteur : situation financière d'ensemble, ressources et dossier de crédit, perspectives de recouvrement grâce à la réalisation des biens affectés en garantie ou à l'appel des garanties, selon le cas. Des dispositions spécifiques sont prises lorsque la direction du FENU a de sérieux doutes quant à la possibilité de recouvrement de montants encore dus.

Le montant recouvrable estimatif correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de résulter de la restructuration ou de la liquidation du prêt.

L'augmentation, en raison du passage du temps, de la valeur actualisée des prêts dépréciés est comptabilisée en produits.

Méthode d'évaluation

Le Fonds a pour politique d'estimer initialement les prêts et créances à la juste valeur marchande et de les comptabiliser selon la méthode de l'intérêt effectif au coût amorti. À cette fin, il détermine d'abord la valeur marchande du prêt au moment où le dossier est constitué, qui correspond au prix qu'un investisseur paierait vraisemblablement dans des conditions de concurrence normales. Le plus souvent, ce prix est calculé en actualisant les flux de trésorerie contractuels par l'application d'un taux d'actualisation de marché. Les éléments contractuels attachés à un prêt font que la détermination des flux de trésorerie correspondants revêt un caractère prospectif; c'est pourquoi le paramètre essentiel à prendre en compte dans cette analyse est le rendement attendu par l'investisseur. Le taux d'actualisation – ou rendement – attendu est proportionnel à l'ampleur du risque que l'investisseur est prêt à assumer pour acquérir l'instrument. Parmi les autres facteurs qui ont une influence sur le rendement attendu, on peut citer les forces qui s'exercent aux niveaux macroéconomique et microéconomique, comme les taux appliqués localement aux emprunts présentant toutes les garanties de sécurité et les taux interbancaires, qui servent souvent à la détermination de l'indice de base du rendement, ou encore les taux des prêts commerciaux et la conjoncture en matière d'inflation.

Compte tenu de la subjectivité qui entoure la détermination du coût d'un prêt assorti de conditions avantageuses, du nombre limité d'acteurs sur ce marché et de l'accessibilité de l'information relative au marché pour les prêts de ce type, la nature et les taux des rendements sont sujets à de fortes variations. L'analyse a donc été concentrée sur les différents facteurs de risque associés à la région d'origine de l'emprunteur pour déterminer le profil du risque assumé par l'investisseur acquérant l'instrument.

Juste valeur avec contrepartie en résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont désignés comme tels lors de la comptabilisation initiale ou classés comme actifs détenus à des fins de transaction. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les éventuels coûts de transaction étant passés en charges. Les actifs de cette catégorie sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de clôture, et les variations figurent en excédent ou en déficit dans l'état des résultats financiers. Les produits dérivés servent à couvrir le risque de change et sont souscrits auprès de prestataires solvables, conformément aux directives du PNUD pour la gestion des placements. Le FENU classe les produits dérivés dans la catégorie des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat. La juste valeur des produits dérivés est reçue des prestataires et comparée aux évaluations internes, qui reposent sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement acceptées dans le secteur. Les actifs de cette catégorie sont classés comme des actifs courants lorsqu'il est prévu de les réaliser dans les 12 mois qui suivent la date de

clôture. Au 31 décembre 2015, le FENU n'avait aucun instrument dérivé de change en position ouverte dans cette catégorie d'actifs et ne détenait pas non plus de produits dérivés incorporés devant être comptabilisés séparément à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. Le FENU n'applique pas la comptabilité de couverture à ces positions.

Toutes les catégories d'actifs financiers sont évaluées à chaque date de clôture pour déterminer s'il existe une preuve objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Sont notamment considérées comme preuves objectives la défaillance du prestataire ou l'existence d'impayés, ou encore la réduction permanente de la valeur de l'actif. Les dépréciations sont comptabilisées (directement ou par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur) l'année au cours de laquelle elles surviennent.

Stocks

Les stocks destinés à être distribués gratuitement ou cédés à un prix symbolique sont comptabilisés soit au coût d'achat, soit au coût de remplacement, la plus faible des deux valeurs étant retenue. Les stocks destinés à être vendus sont comptabilisés soit au coût d'achat, soit à la valeur nette de réalisation, la plus faible des deux valeurs étant retenue. La valeur nette de réalisation correspond au prix estimatif de vente dans des conditions commerciales normales, déduction faite des coûts d'achèvement et de commercialisation. Le coût d'achat est calculé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Il comprend les frais d'acquisition et autres coûts liés au transport et à la conservation des stocks. Pour les stocks acquis dans le cadre d'une opération sans contrepartie directe (par exemple des dons), le coût est celui de la juste valeur à la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré des amortissements cumulés et de toute dépréciation. Il s'agit des coûts directement imputables à l'acquisition de l'actif et de l'estimation initiale des frais liés à son démantèlement et à la remise en état du site. Lorsqu'un actif est acquis gratuitement ou pour un coût symbolique, sa juste valeur à la date d'acquisition est considérée comme étant son coût. Le seuil d'immobilisation des biens durables est un coût unitaire d'au moins 2 500 dollars. Pour les améliorations locatives, le seuil est de 50 000 dollars.

Pour l'évaluation après comptabilisation, le FENU a choisi d'appliquer le modèle du coût plutôt que celui de la réévaluation. Les coûts ultérieurs sont intégrés à la valeur comptable ou comptabilisés comme élément d'actif distinct uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques attendus se concrétiseront et qu'il est possible de mesurer de façon fiable le coût de l'immobilisation. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les biens afférents aux projets que le FENU ne contrôle pas sont comptabilisés en charges à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées. On considère que le FENU a le contrôle d'un actif quand il peut l'utiliser ou le mettre de toute autre manière à profit pour atteindre ses objectifs, et qu'il peut en interdire ou réglementer l'accès par des tiers. C'est le cas lorsqu'il exécute directement un projet.

Les immobilisations corporelles comprennent les conventions de droit d'usage concernant des biens qui satisfont aux critères de comptabilisation (voir ci-après la section consacrée aux contrats de location).

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sauf pour les terrains, qui ne sont pas amortissables. Les éléments d'une immobilisation corporelle ayant des durées d'utilité différentes sont comptabilisés comme des actifs distincts, c'est-à-dire des composants majeurs d'une immobilisation corporelle. Les actifs en construction ne sont pas amortis, car ils ne peuvent pas encore être utilisés.

Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Immeubles	10 à 40
Véhicules	12
Matériel informatique et matériel de communications	8 à 20
Mobilier et agencements	15
Matériel et outillage	20
Améliorations locatives	La plus courte de la durée du bail ou de la durée de vie de l'actif

Une plus-value ou moins-value de cession est comptabilisée lorsque le produit de cession d'une immobilisation corporelle diffère de la valeur comptable de celle-ci. Ces plus-values et moins-values apparaissent dans l'état des résultats financiers.

Le FENU n'a pas d'immobilisations incorporelles.

Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les immobilisations corporelles sont examinées pour en déterminer la dépréciation à chaque date de clôture. Le FENU procède à cet examen lors de ses inventaires physiques semestriels. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable. Celle-ci représente la plus élevée de la juste valeur diminuée du coût de vente et de la valeur d'utilité. Pour évaluer cette dernière, le FENU applique – en fonction des données disponibles et de la nature de la dépréciation – la méthode du coût de remplacement ajusté pour dépréciation, la méthode du coût de remise en état ou la méthode des unités de service.

La dépréciation constatée lors de périodes antérieures est évaluée à chaque date de clôture pour déterminer si elle doit être maintenue ou son montant modifié. Une reprise de la provision pour dépréciation n'est comptabilisée qu'à condition que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas celle qui aurait été calculée, nette de dépréciation ou d'amortissement, s'il n'avait pas été constaté de moins-value.

b) Classement des passifs financiers

<i>Classement IPSAS</i>	<i>Type de passif financier</i>
Autres passifs financiers	Dettes et charges à payer, et autres passifs
Juste valeur avec contrepartie en résultat	Produits dérivés

Les autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur minorée des coûts directs de transaction, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers contractés pour une durée inférieure à 12 mois sont constatés à leur valeur nominale.

Les dettes et les charges à payer se rapportant à l'achat de biens et services sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti lorsque les biens sont livrés ou les services rendus au FENU et acceptés par celui-ci. Les passifs sont constatés au montant facturé minoré des remises consenties. Le montant du passif doit être estimé lorsque les factures ne sont pas disponibles à la date de clôture.

Avantages du personnel*Avantages à court terme*

Les avantages à court terme du personnel désignent ceux qui sont payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services y ouvrant droit. Ils comprennent les prestations d'affectation, les prestations mensuelles ordinaires (salaires et traitements, par exemple), les absences rémunérées (congrés payés tels que le congé annuel, par exemple), d'autres avantages à court terme non pécuniaires et la part des prestations à long terme payables aux membres du personnel en activité au titre de l'année financière considérée. Une charge est comptabilisée lorsqu'un fonctionnaire assure des services ouvrant droit à des prestations. Un passif est constaté pour tout droit acquis qui n'a pas été réglé à la date de clôture et représente le montant versé ou devant l'être pour solder le passif. Étant donné qu'il s'agit d'avantages à court terme, le passif n'est pas actualisé en fonction de la valeur temps de l'argent. Il est présenté comme passif courant.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi désignent les prestations payables après la cessation de l'emploi, hors indemnités de fin de contrat.

Ces avantages comprennent les régimes de pension, l'assurance maladie après la cessation de service, les primes de rapatriement et autres montants versés en une seule fois après la cessation de l'emploi. Ils sont considérés soit comme des régimes de prévoyance à cotisations définies, soit comme des régimes à prestations définies.

Pour les régimes de prévoyance à cotisations définies, les engagements afférents à chaque période sont déterminés en fonction des montants des cotisations dues pour ladite période, et aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour mesurer les engagements ou les charges. Les avantages relevant de régimes à

prestations définies sont évalués à la valeur actuelle des engagements ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût des prestations au titre des services passés non comptabilisé, et minorée de la juste valeur des actifs du régime (le cas échéant) à la date de clôture. À cette date, le FENU ne détenait aucun actif correspondant à la définition d'un actif de régime.

Le FENU est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le FENU et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Fonds dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations qu'il a versées au régime durant l'année financière sont comptabilisées en charges.

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de mener une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses actifs actuels et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le Comité des commissaires aux comptes vérifie chaque année les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et en rend compte au Comité mixte de la Caisse. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses investissements, qui peuvent être consultés sur son site Web (www.unjspf.org).

Le régime d'assurance maladie après la cessation de service permet aux retraités et aux personnes à leur charge de bénéficier, sous certaines conditions, d'une couverture maladie subventionnée en s'affiliant à l'un des plans d'assurance maladie offerts aux fonctionnaires en activité. Celui qui est mis en œuvre par le FENU est un régime de prévoyance à prestations définies. Un passif est donc comptabilisé pour rendre compte de la valeur actuelle des engagements au titre des prestations définies, ajustée des écarts actuariels non comptabilisés et du coût non comptabilisé des prestations au titre des services passés. Les évaluations actuarielles les plus récentes du programme d'assurance maladie après la cessation de service offert par le FENU ont été effectuées selon la méthode des unités de crédit projetées.

Régimes de prévoyance à prestations définies

Les régimes de prévoyance à prestations définies du FENU comprennent le programme d'assurance maladie après la cessation de service et certaines prestations liées à la cessation de service. Les engagements correspondants sont calculés séparément pour chacun de ces régimes, en estimant le montant des prestations futures auxquelles les fonctionnaires peuvent prétendre du fait des services qu'ils ont rendus pendant la période considérée et les périodes précédentes. Ces engagements sont actualisés pour en déterminer la valeur actuarielle et, en fin de période, ils sont comptabilisés, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et des ajustements au titre du coût des prestations au titre des services passés. Ces calculs sont effectués chaque année par un actuaire agréé indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

Le taux d'actualisation correspond au rendement à la date de clôture d'obligations de sociétés de premier rang ayant des échéances proches de celles des paiements à effectuer.

Les écarts actuariels résultant des ajustements liés à l'expérience et des modifications d'hypothèses actuarielles sont directement comptabilisés en réserve dans le total de l'actif net/de la situation nette de la période au cours de laquelle ils se produisent. Les autres variations du passif lié à ces engagements sont comptabilisées en charges ou en produits l'année où elles se produisent.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme du personnel sont constitués de prestations, ou fractions de prestations, qui ne sont pas payables dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les intéressés ont rendu les services qui y ouvrent droit. Ils comprennent la part non courante des prestations liées au congé dans les foyers et des indemnités dues en cas de maladie, d'accident ou de décès imputables au service. Ils sont comptabilisés comme passifs non courants et évalués à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimatifs dès lors que les paiements et les effets de l'actualisation sont jugés importants. Les écarts actuariels sont constatés dans l'état des variations de l'actif net/de la situation nette.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont constatées en charges uniquement lorsque le FENU est manifestement tenu, en application d'un plan explicite détaillé auquel il ne peut réalistement se soustraire, soit de mettre fin à l'emploi d'un fonctionnaire avant la date normale de mise à la retraite, soit d'accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Les indemnités dues dans les 12 mois sont constatées au montant censé être versé. Le montant des engagements est actualisé lorsque l'échéance des indemnités est supérieure à 12 mois après la date de clôture.

Contrats de location

Contrats de location simple

Les contrats de location sont dits simples dès lors que le bailleur conserve la majeure partie des risques et avantages liés à la propriété, le FENU étant le preneur.

Les paiements correspondants, déduction faite de la valeur des incitations offertes par le bailleur, sont comptabilisés selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

Contrats de location-financement

Les contrats de location d'actifs corporels qui transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété constituent des contrats de location-financement. Ils sont initialement comptabilisés à l'actif et au passif, à la plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, les actifs loués sont amortis, conformément aux conventions comptables applicables aux immobilisations corporelles, sur la plus courte des deux durées suivantes : la durée du contrat de location ou la durée d'utilité des actifs. Chaque paiement au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisé pour partie en charges sur la durée du contrat, et pour partie au passif de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif pour chaque période.

Conventions de droit d'usage

Lorsque le FENU signe une convention qui lui confère le droit d'utiliser des actifs pour lesquels il ne possède aucun titre légal ou dont il n'a pas la propriété, par exemple dans le cadre d'un droit d'usage qui lui est accordé sans contrepartie, on considère qu'il s'agit d'une opération sans contrepartie directe. Dans ce cas, un actif et un produit sont comptabilisés au moment de la signature de la convention. Les critères habituels qui régissent la comptabilisation d'un actif doivent être remplis. L'actif est évalué à la juste valeur à la date d'acquisition de la ressource pour laquelle le droit d'usage a été acquis. Il est amorti sur la plus courte des deux durées suivantes : sa durée d'utilité ou la durée de la convention de droit d'usage. Un produit du même montant est également comptabilisé, sauf dans le cas où un passif est également constaté.

c) Constatation des produits

Contributions

Les contributions volontaires sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées comme produits lorsque les accords relatifs aux contributions prennent effet ou lorsque des sommes sont reçues en l'absence de tels accords. Ces accords peuvent prendre effet dès leur signature ou lors de leur signature et de la réception d'un acompte, ou encore lorsque les éventuelles conditions fixées pour le versement des contributions sont remplies. Les produits sont constatés nets des fonds inutilisés remboursés aux donateurs et des provisions pour dépréciation.

Le FENU reçoit de gouvernements des promesses de contributions volontaires au titre des ressources ordinaires, mais il arrive que les fonds promis ne lui soient pas versés. Dans la mesure où le Fonds n'est pas certain de recevoir ces montants, il ne les traite pas comme des actifs éventuels.

Les contributions en nature sont des opérations sans contrepartie directe comptabilisées en produits dès lors qu'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service en découleront pour le FENU et que leur juste valeur peut être mesurée de manière fiable. Le produit de conventions de droit d'usage est comptabilisé comme contribution en nature à la juste valeur de l'actif

considéré. Le FENU ne comptabilise pas en produits les contributions de services en nature et ne communique pas d'information financière à leur sujet.

d) Constatation des charges

Les charges sont comptabilisées soit lorsque les biens sont livrés ou les services rendus et acceptés par le FENU ou pour son compte par le PNUD, soit selon les modalités indiquées ci-dessous.

En cas d'exécution des projets directement par le FENU ou par un gouvernement avec l'aide pleine et entière d'un bureau de pays, les charges sont comptabilisées à la réception des biens ou services (autres qu'en capital) par le FENU.

En cas d'exécution nationale ou d'exécution par des organisations non gouvernementales, les charges sont comptabilisées lorsque le décaissement de fonds par une entité d'exécution ou un partenaire de réalisation est signalé au FENU.

Les avances transférées aux entités d'exécution ou aux partenaires de réalisation sont constatées en charges dès lors que les biens sont livrés ou les services rendus par ces entités ou partenaires et que le FENU reçoit les relevés de dépenses correspondantes, sous la forme notamment de rapports financiers, de formulaires d'autorisation et d'ordonnement de dépenses, ou de rapports sur l'exécution des projets. Les données nécessaires peuvent être tirées des états audités de l'entité ou du partenaire considéré ou, lorsque ces états ne sont pas disponibles à la date de clôture, de ceux qui sont soumis pour audit ou non encore audités.

e) Engagements, provisions et actifs et passifs éventuels

Engagements

Les engagements sont des charges et des passifs futurs au titre d'accords contractés à la date de clôture et auxquels le FENU n'a guère la possibilité de se soustraire dans le cours normal de son activité. Les contrats de travail n'en font pas partie. Ces engagements comprennent :

- i) Les engagements en capital, c'est-à-dire le montant total des dépenses d'équipement engagées, mais non comptabilisées ou provisionnées à la fin de la période considérée;
- ii) Les contrats de fourniture de biens ou services que le FENU compte voir exécutés dans le cours normal de son activité;
- iii) Les paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables;
- iv) D'autres engagements non résiliables.

Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors que, par suite d'un événement passé, il existe pour le FENU une obligation actuelle (juridique ou implicite) dont la valeur peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Les provisions sont évaluées à la juste valeur des charges qui devront être engagées pour éteindre l'obligation. L'augmentation de leur montant résultant du passage du temps est constatée comme charge financière.

Actifs et passifs éventuels

Actifs éventuels

Un actif éventuel est constaté lorsqu'une entrée de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service est probable. Lorsqu'un actif éventuel est devenu pratiquement certain et que sa valeur peut être mesurée de façon fiable, il est comptabilisé avec le produit correspondant dans la période au cours de laquelle ce changement se produit.

Passifs éventuels

Un passif éventuel est comptabilisé sauf si la possibilité qu'il se réalise est faible. Lorsqu'il devient probable qu'il se réalise, une provision est comptabilisée dans la période au cours de laquelle ce changement se produit.

Note 5

Reclassements aux fins de comparabilité

Pour permettre la comparabilité des autres charges, les pertes de change ont été reclassées en charges diverses, les moins-values de cession d'immobilisations corporelles en pertes de change, et les charges diverses en moins-values de cession d'immobilisations corporelles.

Note 6

Information sectorielle

Le FENU classe ses activités en quatre secteurs (ressources ordinaires, partage des coûts, fonds d'affectation spéciale et services d'appui remboursables et activités accessoires) pour évaluer les résultats obtenus au regard de ses objectifs et décider de l'affectation future de ses ressources.

a) Ressources ordinaires

Les ressources ordinaires correspondent à toutes les ressources du FENU qui sont combinées, non liées et non réservées à une utilisation particulière. Elles comprennent les contributions volontaires, les contributions d'autres sources gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales, ainsi que les intérêts créditeurs perçus sur ces contributions et les produits accessoires.

b) Partage des coûts

Le partage des coûts est un mécanisme de cofinancement en vertu duquel des contributions peuvent être reçues pour telle ou telle activité relative aux programmes du FENU, conformément à ses politiques, buts et activités. Il est utilisé pour financer directement un projet, un groupe de projets ou un volet du programme d'un pays donné. Les contributions de donateurs ne peuvent normalement être utilisées que pendant la durée du projet concerné. Le pouvoir de signer des accords de partage des coûts est délégué aux bureaux de pays.

c) Fonds d'affectation spéciale

Un fonds d'affectation spéciale est un mécanisme de cofinancement mis en place sous la forme d'une entité publiante distincte qui permet au FENU de recevoir

des contributions spécifiquement affectées par le donateur à certaines activités de programme. Chaque fonds d'affectation spéciale fait l'objet d'une comptabilité et d'une information financière distinctes. Il est rendu compte de chacun séparément au Conseil d'administration du FENU. Le pouvoir de signature est centralisé et les accords doivent être autorisés au niveau du siège par l'Administrateur associé. Chaque fonds d'affectation spéciale se voit attribuer un mandat spécifique et un gestionnaire.

d) Services d'appui remboursables et activités accessoires

Les services d'appui remboursables et activités accessoires correspondent aux ressources autres que celles des trois catégories susmentionnées, que le FENU reçoit pour un usage déterminé au titre des programmes, conformément à ses politiques, buts et activités, et pour la fourniture à des tiers de services de gestion et autres services d'appui.

Pour attribuer les éléments d'actif au secteur approprié, le FENU a réparti la trésorerie et les placements sur la base des soldes interfonds des quatre secteurs.

Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Actifs										
Actifs courants										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 361	3 300	4 101	7 272	206	591	580	900	6 248	12 063
Placements	13 439	7 133	34 178	23 269	1 719	1 891	4 826	2 881	54 162	35 174
Créances (opérations sans contrepartie directe)	—	3	2 092	2 699	2 968	2 968	411	213	5 471	5 883
Créances (opérations avec contrepartie directe)	2 489	6 897	26	17	—	—	—	—	2 515	6 914
Avances versées	426	203	320	158	109	356	10	3	865	720
Prêts à des prestataires de services financiers	384	523	—	—	—	—	—	—	384	523
Stocks	—	—	—	—	—	—	2	3	2	3
Total des actifs courants	18 099	18 059	40 717	33 415	5 002	5 806	5 829	4 000	69 647	61 280
Actifs non courants										
Placements	12 279	13 708	30 076	42 176	1 513	3 426	4 247	5 220	48 115	64 530
Prêts à des prestataires de services financiers	139	251	364	—	1	—	—	—	504	251
Immobilisations corporelles	329	354	52	46	—	—	19	6	400	406
Total des actifs non courants	12 747	14 313	30 492	42 222	1 514	3 426	4 266	5 226	49 019	65 187
Total de l'actif	30 846	32 372	71 209	75 637	6 516	9 232	10 095	9 226	118 666	126 467

Information sectorielle présentée dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2015 (suite)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités diverses</i>		Total	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Passifs										
Passifs courants										
Dettes et charges à payer	23	93	572	75	1 075	354	18	—	1 688	522
Avantages du personnel	1 457	1 497	326	386	129	158	132	160	2 044	2 201
Dépenses de restructuration	138	—	—	—	—	—	—	—	138	—
Total des passifs courants	1 618	1 590	898	461	1 204	512	150	160	3 870	2 723
Passifs non courants										
Avantages du personnel	7 487	11 371	20	1 137	43	451	155	915	7 705	13 874
Total des passifs non courants	7 487	11 371	20	1 137	43	451	155	915	7 705	13 874
Total du passif	9 105	12 961	918	1 598	1 247	963	305	1 075	11 575	16 597
Actif net/situation nette										
Réserves	12 390	12 420	—	—	—	—	2 001	2 000	14 391	14 420
Excédent cumulé	9 351	6 991	70 291	74 039	5 269	8 269	7 789	6 151	92 700	95 450
Total de l'actif net/de la situation nette	21 741	19 411	70 291	74 039	5 269	8 269	9 790	8 151	107 091	109 870
Total du passif et de l'actif net/de la situation nette	30 846	32 372	71 209	75 637	6 516	9 232	10 095	9 226	118 666	126 467

Information sectorielle présentée dans l'état des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2015

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Partage des coûts</i>		<i>Fonds d'affectation spéciale</i>		<i>Services d'appui remboursables et activités accessoires</i>		<i>Éliminations^a</i>		Total	
	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>	2015	2014
Produits												
Contributions volontaires	11 593	13 537	35 968	62 532	9 418	10 718	623	1 386	–	–	57 602	88 173
Produits des placements	365	155	357	198	42	39	–	–	–	–	764	392
Produits divers	9	465	18	17	–	12	4 514	4 672	(4 492)	(4 667)	49	499
Total des produits	11 967	14 157	36 343	62 747	9 460	10 769	5 137	6 058	(4 492)	(4 667)	58 415	89 064
Charges												
Services contractuels	1 614	1 640	9 425	4 521	1 059	1 319	494	228	–	–	12 592	7 708
Dépenses de personnel	5 375	5 284	7 555	6 200	740	1 342	2 419	2 328	–	–	16 089	15 154
Fournitures et consommables	258	218	432	276	129	114	45	16	–	–	864	624
Frais généraux de fonctionnement	2 144	2 256	7 880	7 103	1 789	2 158	1 079	971	(4 492)	(4 667)	8 400	7 821
Subventions et autres transferts	3 586	1 964	15 478	12 157	9 103	11 992	–	–	–	–	28 167	26 113
Charges diverses	317	204	150	141	13	19	30	19	–	–	510	383
Amortissements	40	48	6	5	–	–	2	1	–	–	48	54
Charges financières	9	11	6	1	45	102	–	–	–	–	60	114
Total des charges	13 343	11 625	40 932	30 404	12 878	17 046	4 069	3 563	(4 492)	(4 667)	66 730	57 971
Excédent/(déficit)^b sur l'année	(1 376)	2 532	(4 589)	32 343	(3 418)	(6 277)	1 068	2 495	–	–	(8 315)	31 093

^a Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts.

^b Le déficit de l'année vient en réduction du solde inutilisé de l'excédent cumulé.

Note 7

Comparaison avec le budget

La convention retenue pour établir le budget et celle utilisée pour établir les états financiers sont différentes. L'état V a) et b) (état comparatif des montants inscrits au budget (ressources ordinaires) et des montants effectifs) a été établi selon la convention budgétaire, qui est celle de la comptabilité de trésorerie modifiée, tandis que l'état II (état des résultats financiers) l'a été selon une convention comptable, en l'occurrence la méthode de la comptabilité d'exercice.

La présentation que l'état V offre des activités et dépenses connexes correspond aux catégories de classement des coûts, à savoir : a) activités de développement : i) programme, et ii) efficacité du développement; et b) activités de gestion. Il convient de noter que l'état des résultats financiers (état II) présente la répartition des charges par nature.

C'est la raison pour laquelle le montant effectif des dépenses financées au moyen des ressources ordinaires diffère du montant total des charges.

Aux fins de l'application des normes IPSAS, dans le cas du FENU, les budgets approuvés sont ceux qui lui permettent d'engager les dépenses au titre des activités de développement et de gestion à financer sur les ressources ordinaires. Les autres ressources correspondent quant à elles à une estimation prospective et à une projection reposant sur des hypothèses quant à la survenance dans l'avenir de certains événements et ne sont donc pas présentées dans l'état V. À la fin de la seconde année de l'exercice biennal, en sus de l'état annuel, le FENU présentera un état biennal comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (ressources ordinaires).

L'état V permet de rapprocher le budget définitivement approuvé et les crédits effectivement utilisés, calculés selon la même convention que le budget correspondant. Il n'y a pas d'écart significatif entre le budget initial et le budget définitif approuvés.

Il n'y a aucun écart entre le budget initial approuvé et le budget définitif approuvé. Les deux budgets sont en effet égaux. Les taux d'exécution du budget pour 2015 et sur l'exercice biennal 2014-2015 tiennent à la conjugaison des facteurs suivants : a) montants des crédits approuvés; b) besoins globaux de trésorerie et de liquidités; et c) prescriptions et mise en application du plan stratégique du FENU pour 2014-2017.

Ainsi, pour l'année 2015, les taux d'exécution sont les suivants :

a) Activités de développement : les crédits effectivement utilisés (11,965 millions de dollars) représentent 82,0 % du budget approuvé annualisé de 14,584 millions de dollars;

b) Activités de gestion : les crédits effectivement utilisés (0,956 million de dollars) représentent 76,8 % du budget approuvé annualisé de 1,245 million de dollars.

Ainsi, pour l'exercice biennal 2014-2015, les taux d'exécution sont les suivants :

a) Activités de développement : les crédits effectivement utilisés (20,683 millions de dollars) représentent 79,6 % du budget approuvé annualisé de 25,994 millions de dollars;

b) Activités de gestion : les crédits effectivement utilisés (3,400 millions de dollars) représentent 83,1 % du budget approuvé annualisé de 4,092 millions de dollars.

Le FENU a revu les plafonds des dépenses annuelles approuvées pour 2015 et pour l'exercice biennal 2014-2015 en raison de la baisse des contributions volontaires. Les dépenses effectives ont de ce fait été plus faibles que les montants inscrits au budget approuvé annualisé pour 2015 et pour l'exercice biennal 2014-2015.

Le montant effectif des flux de trésorerie nets résultant du fonctionnement, des activités de placement et des activités de financement présentés sur une base comparable doit être rapproché des montants indiqués dans les états financiers, comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Placements</i>	<i>Financement</i>	Total
Montant effectif total (calculé sur une base comparable) présenté dans l'état V	(12 911)	(10)	–	(12 921)
Différences de conventions comptables	(36)	(5)	–	(41)
Différences relatives aux entités prises en compte	9 097	(1 950)	–	7 147
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présentée dans l'état IV	(3 850)	(1 965)	–	(5 815)

Le FENU n'effectue pas de rapprochement entre l'état V et l'état IV pour l'exercice biennal 2014-2015, car il ne présente pas d'état des flux de trésorerie portant sur deux ans.

Les différences liées à la méthode de calcul, selon qu'il s'agit du budget (comptabilité de trésorerie modifiée) ou des comptes financiers (comptabilité d'exercice), concernent principalement les commandes passées mais non exécutées. Celles-ci sont en effet saisies par la comptabilité budgétaire mais non par la comptabilité financière, puisque la livraison des biens ou la prestation des services n'a pas encore eu lieu.

Les différences relatives aux entités entre l'état V et l'état IV concernent les autres ressources du FENU, c'est-à-dire les montants afférents au partage des coûts, aux fonds d'affectation spéciale et aux services d'appui remboursables et activités diverses qui apparaissent dans l'état IV, mais non dans l'état V.

Il n'y a pas de différences temporelles car la période budgétaire annualisée est la même que la période sur laquelle portent les états financiers.

Note 8
Trésorerie et équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Fonds en caisse	1 008	694
Titres du marché monétaire	5 240	11 369
Total, trésorerie et équivalents de trésorerie	6 248	12 063

L'exposition du Fonds aux risques de crédit est présentée dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

Note 9
Portefeuille d'investissement : titres détenus jusqu'à leur échéance

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 1^{er} janvier 2015</i>	<i>Achats</i>	<i>Échéances</i>	<i>Amortissement</i>	<i>Plus-values/ (moins-values) réalisées</i>	<i>Reclassement de long terme à court terme</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Placements à court terme							
Instruments du marché monétaire	–	10 000	(10 000)	–	–	–	–
Obligations	35 174	28 191	(51 460)	(484)	–	42 741	54 162
Total, placements à court terme	35 174	38 191	(61 460)	(484)	–	42 741	54 162
Placements à long terme							
Obligations	64 530	31 729	(4 988)	(415)	–	(42 741)	48 115
Total, placements à long terme	64 530	31 729	(4 988)	(415)	–	(42 741)	48 115
Total des placements	99 704	69 920	(66 448)	(899)	–	–	102 277

Au 31 décembre 2015, le FENU n'enregistrait aucune moins-value sur ses placements. Son exposition aux risques de crédit et ses activités de gestion des risques sont présentées dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

Note 10
10.1 Créances – opérations sans contrepartie directe

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Contributions à recevoir	5 471	5 883
Total, créances (opérations sans contrepartie directe)	5 471	5 883

Échéance des créances (opérations sans contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Moins de 6 mois	5 044	5 883
Plus de six mois	427	—
Total, créances (opérations sans contrepartie directe)	5 471	5 883

Les contributions à recevoir sont les contributions annoncées, mais non encore versées, par les donateurs. Au 31 décembre 2015, le FENU n'enregistrait aucune moins-value sur ces contributions. Son exposition aux risques de crédit et de change est présentée dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

10.2 Créances (opérations avec contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Créances sur le Programme des Nations Unies pour le développement	1 858	6 315
Créances sur l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4	2
Avoirs et créances au titre des placements	620	575
Créances sur le personnel	7	5
Créances sur des tiers	26	17
Total	2 515	6 914

Échéance des créances (opérations avec contrepartie directe)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Moins de 6 mois	2 413	6 914
Plus de six mois	102	—
Total, créances (opérations avec contrepartie directe)	2 515	6 914

L'exposition du Fonds aux risques de crédit et de change est présentée dans la note 23 (Instruments financiers et gestion du risque financier).

Note 11**Avances**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Opérations sans contrepartie directe		
Fonds de fonctionnement versés aux gouvernements	483	316
Fonds de fonctionnement versés aux agents/partenaires d'exécution	40	40
Total partiel	523	356
Opérations avec contrepartie directe		
Avances versées au personnel	398	420
Total partiel	398	420
Total brut, avances	921	776
Dépréciation	(56) ^a	(56)
Total net, avances	865	720

^a La moins-value de 0,56 million de dollars constatée dans l'état des résultats financiers de l'année précédente reste inchangée.

Échéance des avances

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Moins de 6 mois	762	617
Plus de six mois	159	159
Total	921	776

Note 12**Prêts à des prestataires de services financiers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Actifs courants		
Prêts à des prestataires de services financiers	384	523
Total, prêts courants aux prestataires de services financiers	384	523
Actifs non courants		
Prêts à des prestataires de services financiers	1 194	941

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Dépréciation	(690) ^a	(690)
Total, prêts non courants à des prestataires de services financiers	504	251
Total, prêts à des prestataires de services financiers	888	774

^a La moins-value de 0,690 million de dollars constatée dans l'état des résultats financiers de l'année précédente reste inchangée.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Solde au 1^{er} janvier	774	1 330
Réévaluation des prêts (gains ou pertes de change à la date de clôture des comptes)	(213)	(60)
Évaluation des prêts (écart entre le coût et la juste valeur)	–	(19)
Montants remboursés	(10)	(477)
Décassements de prêts	337	–
Solde au 31 décembre	888	774

Les prêts consentis l'ont été à quatre institutions, pour un montant total de 0,888 million de dollars. Ce sont des prêts productifs selon l'arrangement contractuel conclu. Les taux d'actualisation vont de 9 % à 15 % en fonction des pays dans lesquels ces prêts sont accordés.

Note 13

Stocks

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Stocks		
Fournitures de bureau	2	3
Total, stocks	2	3

Note 14

Immobilisations corporelles

Le FENU a deux grandes catégories d'immobilisations corporelles : les actifs de projet et les actifs de gestion. Les actifs de projet, qui représentent 96 % du total de ses actifs, sont utilisés pour l'exécution de ses programmes et projets. Les actifs de gestion, qui en représentent 4 %, sont utilisés hors projets à l'occasion d'opérations spécifiques dans les bureaux de pays et au siège. Au 31 décembre

2015, le FENU détenait des immobilisations corporelles entièrement amorties et encore en usage dont la valeur brute comptable s'élevait à 0,061 million de dollars.

Total de l'actif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Mobilier et agencements	Matériel de télécommunications et matériel informatique	Véhicules	Machines-outils et matériel lourd	Total
Solde au 1^{er} janvier 2015					
Coût	77	85	681	20	863
Amortissements cumulés	(7)	(59)	(385)	(6)	(457)
Valeur comptable au 1^{er} janvier 2015	70	26	296	14	406
Période achevée le 31 décembre 2015					
Ajouts	–	37	7	–	44
Ajustements sur charges	–	(3)	–	–	(3)
Amortissement	(5)	(6)	(36)	(1)	(48)
Ajustements sur amortissements cumulés/amortissements	–	1	–	–	1
Valeur comptable au 31 décembre 2015	65	55	267	13	400
Solde au 31 décembre 2015					
Coût	77	119	688	20	904
Amortissements cumulés	(12)	(64)	(421)	(7)	(504)
Valeur comptable au 31 décembre 2015	65	55	267	13	400

Au 31 décembre 2015, le FENU n'a constaté aucune dépréciation de ses immobilisations corporelles.

Note 15

Dettes et charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
Sommes dues à des tiers	1656	460
Charges à payer	12	36
Sommes dues au personnel	20	20
Sommes dues au Fonds des Nations Unies pour la population	–	6
Total, dettes et charges à payer	1 688	522

Note 16

Avantages du personnel

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 31 décembre 2015</i>	<i>Au 31 décembre 2014</i>
Passifs courants		
Congés annuels	1 407	1 361
Congés dans les foyers	421	370
Assurance maladie après la cessation de service	38	108
Prestations liées au rapatriement	129	312
Capital-décès	3	4
Autres avantages du personnel	46	46
Total partiel	2 044	2 201
Passifs non courants		
Assurance maladie après la cessation de service	5 170	10 840
Prestations liées au rapatriement	1 640	1 776
Congés dans les foyers	135	135
Capital-décès	29	29
Autres avantages du personnel	731	1 094
Total partiel	7 705	13 874
Total	9 749	16 075

Les avantages postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Règlement et au Statut du personnel de l'ONU, et les montants des engagements correspondants sont calculés par des actuaires indépendants.

Les montants, au 31 décembre 2015, des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations de rapatriement et du capital-décès ont été déterminés par l'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2015.

a) Régimes à prestations définies

Le FENU offre à ses fonctionnaires et anciens fonctionnaires les régimes à prestations définies ci-après, qui sont sujets à évaluation actuarielle : assurance-maladie après la cessation de service; prestations de fin de service tels que les primes de rapatriement; et d'autres avantages, tels que les prestations de décès.

La valeur actuelle des obligations au titre de ces régimes de prévoyance à prestations définies a évolué comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital- décès</i>	Total
Engagements au 1^{er} janvier 2015 au titre des prestations définies	10 948	2 088	33	13 069
Facteurs d'augmentation des engagements				
Coût des services rendus au cours de la période	693	350	3	1 046
Coût financier	426	66	1	493
Pertes actuarielles sur les versements	43	260	–	303
Facteurs de diminution des engagements				
Prestations effectivement versées	(155)	(583)	–	(738)
(Gains) actuariels sur les versements	–	–	(4)	(4)
(Gains) actuariels dus à la modification des hypothèses	(6 747)	(412)	(1)	(7 160)
Montant net du passif constaté au 31 décembre 2015	5 208	1 769	32	7 009

Le montant des engagements au titre des prestations définies est égal au passif correspondant comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier comptabilisés dans l'état des résultats financiers et l'état de la situation financière s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital- décès</i>	Total
Coût des services rendus au cours de la période	693	350	3	1 046
Coût financier	426	66	1	493
Total, charges comptabilisées au titre des avantages du personnel	1 119	416	4	1 539

Les gains/(pertes) actuariels comptabilisés directement dans l'actif net/la situation nette se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Rapatriement</i>	<i>Capital- décès</i>	Total
Gains/(pertes) actuariels dus à la modification des hypothèses	6 747	412	1	7 160
Gains/(pertes) actuariels sur les décaissements	(43)	(260)	4	(299)
Total	6 704	152	5	6 861

En 2015, sur le gain actuariel net d'un montant de 6,861 millions de dollars, le gain actuariel lié à l'assurance maladie après la cessation de service imputable au changement des hypothèses actuarielles s'est élevé à 6,747 millions de dollars.

On trouvera dans le tableau ci-après les montants, pour la période considérée et les trois périodes précédentes, des engagements au titre des régimes de prévoyance à prestations définies et des ajustements liés à l'expérience afférents aux passifs correspondants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>2015</i>	<i>2014</i>	<i>2013</i>	<i>2012</i>
Assurance maladie après la cessation de service				
Engagements au titre des régimes à prestations définies	5 208	10 948	7 899	12 640
Ajustement lié à l'expérience	(5 126)	(474)	(136)	(145)
Rapatriement				
Engagements au titre des régimes à prestations définies	1 769	2 088	1 979	1 865
Ajustement lié à l'expérience	(253)	(119)	163	(1)
Capital-décès				
Engagements au titre des régimes à prestations définies	32	33	26	35
Ajustement lié à l'expérience	2	2	(4)	—

La prochaine évaluation actuarielle sera arrêtée au 31 décembre 2016.

b) Hypothèses actuarielles

La dernière évaluation actuarielle relative à l'assurance maladie après la cessation de service, aux prestations liées au rapatriement et au capital-décès a été achevée au 31 décembre 2015. Les deux principales hypothèses retenues par l'actuaire pour calculer les engagements au titre des prestations définies concernent le taux d'actualisation et, pour l'assurance maladie après la cessation de service, l'évolution du coût des soins de santé.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des prestations définies sont les suivantes :

(En pourcentage)

	2015	2014
Taux d'actualisation		
– Assurance maladie après la cessation de service	4,27	3,91
– Prestations liées au rapatriement	3,71	3,44
– Capital-décès	3,52	3,3
Taux prévu d'évolution du coût des soins de santé (en fonction du régime d'assurance maladie)	4-6,4	5-6,8
Coût des prestations par personne (en fonction de l'âge) (en dollars É.-U.)	989-14 492	942-13 569
Variation du barème des traitements (selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires)	4,5-9,8	5,5-10,8
Taux d'inflation	2,25	2,25
Méthode actuarielle utilisée	Méthode des unités de crédit projetées	

D'autres hypothèses actuarielles sont retenues pour l'évaluation de l'assurance maladie après la cessation de service : inscription dans le plan et participation au volet B du programme Medicare, personnes à charge, différence d'âge entre les conjoints, cotisations des retraités, accroissement du nombre des réclamations liées à l'âge, subventions accordées aux retraités pour les médicaments au titre du volet D du programme Medicare et primes versées au titre du volet B dudit programme.

Les hypothèses relatives à la mortalité reposent sur les tables et statistiques publiées. Les taux de mortalité retenus pour calculer la valeur des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et les prestations liées au rapatriement sont actuellement les suivants :

<i>Taux de décès avant le départ à la retraite</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 69 ans</i>
Hommes	0,00065	0,00906
Femmes	0,00034	0,00645

<i>Taux de mortalité après le départ à la retraite</i>	<i>À l'âge de 20 ans</i>	<i>À l'âge de 70 ans</i>
Hommes	0,00072	0,01176
Femmes	0,00037	0,00860

Les taux de départ à la retraite des administrateurs recrutés à partir du 1^{er} janvier 1990 et comptant au moins 30 années d'ancienneté s'établissent comme suit :

<i>Taux de départ à la retraite : administrateurs comptant au moins 30 années d'activité</i>	<i>À 55 ans</i>	<i>À 62 ans</i>
Hommes	0,16	0,70
Femmes	0,20	0,80

Analyse de sensibilité

Si les hypothèses énoncées plus haut en ce qui concerne l'évolution des frais médicaux venaient à changer, l'évaluation de l'obligation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service donnerait les résultats suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>+1 %</i>	<i>-1 %</i>
Effet du changement de taux d'actualisation sur les engagements au titre des prestations constituées en fin d'année	1 475	(1 092)
Effet de la modification du taux d'actualisation sur les engagements au titre des prestations constituées en fin d'année	(1 088)	1 417
Effet de la modification du taux attendu d'évolution des frais médicaux sur le total du coût différentiel lié au droit accumulé à prestations et du coût financier dans la charge relative aux frais médicaux postérieurs à l'emploi	228	(163)

c) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de faire procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. L'évaluation actuarielle vise essentiellement à déterminer si ses actifs courants et le montant estimatif de ses actifs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

Le FENU est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale (soit actuellement 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et 15,8 % pour les organisations affiliées). En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chacune des organisations affiliées participe à la couverture du déficit en versant une contribution proportionnelle au montant total des cotisations qu'elle a payées durant les trois années précédant la date de l'évaluation.

L'évaluation actuarielle arrêtée au 31 décembre 2013 avait fait apparaître un déficit actuariel de 0,72 % (contre 1,87 % selon l'évaluation de 2011) de la masse des rémunérations considérées aux fins des pensions, ce qui signifie que le taux de cotisation théoriquement nécessaire à cette date pour rétablir l'équilibre actuariel

était de 24,42 %, alors que le taux effectif était de 23,7 %. L'évaluation actuarielle la plus récente a été arrêtée au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, le taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, était de 127,5 % (130,0 % dans l'évaluation arrêtée en 2011). Le taux de couverture des engagements calculé compte tenu des effets du système actuel d'ajustement des pensions était de 91,2 % (86,2 % dans l'évaluation arrêtée en 2011).

Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2013, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur du marché des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les actifs à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

Les cotisations versées par le FENU à la Caisse en 2015 s'élevaient à 2,4 millions de dollars (2,72 millions de dollars en 2014). Les montants comprennent la part de l'Organisation ainsi que les primes à la charge des participants. Le montant des contributions dues en 2016 devrait rester à 2,4 millions de dollars, sauf changement des effectifs ou modification de la rémunération considérée aux fins de la pension.

d) Indemnités de fin de contrat de travail

Dans le cours normal de ses activités, le FENU n'a pas eu à verser d'indemnités de fin de contrat de travail.

e) Application prochaine de la résolution 70/244 par l'Assemblée générale

Par sa résolution 70/244 de décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté une série de changements quant aux conditions d'emploi et prestations offertes à l'avenir à tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Parmi ces changements importants, on peut citer : 1) l'âge réglementaire de départ à la retraite des fonctionnaires recrutés le 1^{er} janvier 2014, qui sera porté par les organisations appliquant le régime commun à 65 ans, le 1^{er} janvier 2018 au plus tard, en tenant compte des droits acquis des intéressés; 2) un barème révisé des traitements de base minima des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (montants bruts et montants nets), qui prendra effet le 1^{er} janvier 2016; et 3) les propositions concernant l'ensemble des prestations offertes par les organisations appliquant le régime commun, qui prendront effet le 1^{er} juillet 2016. Si ces décisions n'ont pas d'incidence sur les états financiers de 2015, leur application et ses effets sur les passifs relatifs aux prestations du personnel en 2016 et à l'avenir sont en cours d'évaluation.

Note 17

Réserves

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 1^{er} janvier 2015</i>	<i>Variations</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Réserve opérationnelle	14 420	(29)	14 391
Total des réserves	14 420	(29)	14 391

Créée en 1979 par le Conseil d'administration pour assurer au FENU des liquidités suffisantes, la réserve opérationnelle est maintenue à un niveau au moins égal à 20 % des engagements au titre des projets. À la fin de 2015, ces engagements s'élevaient à 61,96 millions de dollars. La réserve opérationnelle constituée par le Fonds est donc de 12,39 millions de dollars, soit 20 % des engagements. Par ailleurs, l'administration a constitué une réserve de 2 millions de dollars à partir des ressources extrabudgétaires pour couvrir les dépenses de personnel en cas de fluctuation des ressources.

Note 18

Excédents cumulés

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Au 1^{er} janvier 2015</i>	<i>Variations</i>	<i>Au 31 décembre 2015</i>
Excédents cumulés	90 780	(8 286)	82 494
Fonds à des fins déterminées	2 251	(1 325)	926
Gains/(pertes) actuariels	2 419	6 861	9 280
Total	95 450	(2 750)	92 700

La variation des excédents cumulés, dont le montant a diminué de 8,286 millions de dollars, s'explique comme suit : un déficit de 8,315 millions de dollars pour l'année, et un transfert de la réserve opérationnelle aux excédents cumulés d'un montant de 0,029 million de dollars.

La variation des fonds réservés à des fins déterminées correspond à celle des éléments suivants : fonds pour les technologies de l'information et des communications (0,115 million de dollars), fonds pour la sécurité (0,800 million de dollars) et fonds pour l'apprentissage (0,076 million de dollars), ainsi qu'à la variation des coûts remboursables des activités des Nations Unies cofinancées (0,543 million de dollars), fonds constitué aux fins de l'application des dispositions de l'appendice D du Règlement du personnel (0,084 million de dollars) et fonds pour l'assurance contre les dégâts imputables à des actes de malveillance (0,089 million de dollars).

Note 19**Contributions volontaires**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Contributions	58 053	88 382
À déduire : Remboursements aux donateurs de contributions inutilisées	(451)	(209)
Total des contributions volontaires (montant net)	57 602	88 173

Pendant la période 2014-2017, le PNUD se fondera sur le mandat financier du FENU dans des domaines d'intérêt commun dans les pays les moins avancés. En l'occurrence, le PNUD fournit un appui institutionnel au FENU. En 2015, il a pris directement en charge, en tant que contribution en nature, les coûts salariaux relatifs à 15 membres du personnel du FENU, pour un montant de 2,6 millions de dollars, et des frais généraux de fonctionnement (loyers, voyages et frais divers) se montant à 0,3 million de dollars. En outre, le PNUD a fourni un appui aux programmes d'un montant de 0,9 million de dollars.

Les contributions en nature d'une valeur de 0,070 million de dollars relatives à la location du bureau du FENU en Éthiopie, sont comprises dans le montant de 58,053 millions de dollars de contributions.

Note 20**Produit des placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Intérêts créditeurs et amortissement des primes de remboursement/intérêts précomptés	764	392
Total	764	392

Le produit des placements équivaut à la somme des intérêts créditeurs et des intérêts précomptés afférents au portefeuille de placements du FENU minorée des primes amorties (0,646 million), des intérêts des soldes de comptes bancaires (0,040 million) et des prêts à des prestataires de services financiers (0,078 million).

Note 21

Produits divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2015	2014
Gains de change	20	41
Valeur des produits afférents à des prêts et produits divers	29	458
Total	49	499

Note 22

Charges

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Charges de 2015 au titre des programmes ^a	Charges totales de 2015	Charges de 2014 au titre des programmes (après retraitement)	Charges totales de 2014 (après retraitement)
22.1 Services contractuels				
Services de vacataires	11 345	11 772	6 507	6 703
Services rendus par des sociétés	544	770	937	986
Charges du Programme des Volontaires des Nations Unies afférentes aux services contractuels	49	50	19	19
Total partiel	11 938	12 592	7 463	7 708
22.2 Dépenses de personnel				
Coûts salariaux	6 712	9 742	7 555	9 888
Prestations de retraite	1 061	1 621	1 291	1 814
Avantages postérieurs à l'emploi	845	2 147	1 270	1 647
Prestations liées aux engagements et affectations	605	827	456	456
Prestations liées aux congés	275	368	313	326
Autres avantages du personnel	1 111	1 384	633	1 023
Total partiel	10 609	16 089	11 518	15 154
22.3 Fournitures et consommables utilisés				
Articles et matériel de sécurité	—	—	—	6
Frais d'entretien des immobilisations corporelles et fournitures liées aux projets	384	391	261	269
Papeterie et autres fournitures de bureau	41	58	44	58
Produits agricoles, pétroliers et métalliques	48	51	43	52
Fournitures informatiques et maintenance des logiciels	69	78	45	55
Matériel informatique et matériel de télécommunications	178	224	127	139

	Charges de 2015 au titre des programmes ^a	Charges totales de 2015	Charges de 2014 au titre des programmes (après retraitement)	Charges totales de 2014 (après retraitement)
Autres consommables utilisés	56	62	22	45
Total partiel	776	864	542	624
22.4 Frais généraux de fonctionnement				
Voyages	3 603	3 819	2 575	2 705
Formation et recrutement	1 422	1 512	1 504	1 528
Loyers, contrats de location, services collectifs de distribution	577	1 211	786	1 009
Remboursements	35	339	61	687
Communications	447	642	430	524
Sécurité	286	410	343	456
Services spécialisés	8	8	95	114
Contribution aux dépenses relatives aux activités financées en commun	4 510 ^b	18	4 738	71
Participation aux coûts des activités cofinancées des Nations Unies	147	229	144	196
Contribution aux dépenses relatives aux services informatiques et aux services de communications	74	115	94	134
Fret	35	36	12	14
Assurances/garanties	7	9	14	41
Dépenses de fonctionnement diverses	33	52	325	342
Total partiel	11 184	8 400	11 121	7 821
22.5 Dons et autres transferts				
Dons	28 132	28 132	26 065	26 065
Transferts	2	35	45	48
Subtotal	28 134	28 167	26 110	26 113
22.6 Autres charges				
Pertes de change	315	343	150	166
Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	2	2	17	17
Charges diverses	141	165	188	160
Dépréciation	—	—	—	40
Total partiel	458	510	355	383
22.7 Amortissements				
Amortissements	35	48	45	54
Total partiel	35	48	45	54

	Charges de 2015 au titre des programmes ^a	Charges totales de 2015	Charges de 2014 au titre des programmes (après retraitement)	Charges totales de 2014 (après retraitement)
22.8 Charges financières				
Frais bancaires	60	60	114	114
Total partiel	60	60	114	114
Total	63 194	66 730	57 268	57 971

^a Dont 63,194 millions de dollars au titre des programmes et 3,536 millions au titre de l'efficacité de l'aide au développement et la gestion.

^b Sur ces 4,510 millions de dollars, un montant de 4,492 millions a été éliminé pour supprimer l'incidence du recouvrement interne des coûts du FENU.

Note 23

Instruments financiers et gestion du risque financier

Dans le cadre de ses activités, le FENU est exposé à toute une série de risques financiers, dont :

- Le risque de crédit : le risque de perte financière que pourrait subir le FENU si une entité débitrice ou contrepartie ne remplissait pas ses obligations financières ou contractuelles;
- Le risque de liquidité : le risque que le FENU n'ait pas suffisamment de fonds pour faire face à ses obligations au moment où elles arrivent à échéance; et
- Le risque de marché : le risque que le FENU subisse des pertes financières en raison de mouvements défavorables des taux de change, des taux d'intérêt ou du cours des valeurs dans lesquelles il a investi.
- Le PNUD administre les activités de placement du FENU dans le cadre d'un accord de prestation de services, en vertu duquel il applique ses directives pour la gestion des placements et son cadre de gouvernance dans l'intérêt du FENU. Les placements sont enregistrés au nom du Fonds et les titres négociables sont détenus par un dépositaire nommé par le PNUD. Les principaux objectifs de la gestion des placements, énoncés dans la politique et les directives du PNUD en la matière, sont les suivants :
- La sécurité : il s'agit de préserver le capital en investissant dans des titres à revenu fixe d'émetteurs très solvables;
- La liquidité : il s'agit de faire en sorte que le PNUD puisse faire face à ses besoins de trésorerie, en investissant dans des titres à revenu fixe facilement négociables et en échelonnant les échéances en fonction des besoins de liquidité; et
- Le rendement : il s'agit de maximiser le revenu des investissements tout en respectant les impératifs de sécurité et de liquidité.

Le Comité des placements du PNUD, composé de hauts responsables, se réunit tous les trimestres pour examiner la performance du portefeuille et veiller à ce que les décisions de placement soient conformes aux directives en vigueur. Le FENU

reçoit du PNUD un rapport mensuel détaillé sur le rendement des placements faisant état de la composition et du rendement du portefeuille de placements. Les bureaux du FENU examinent régulièrement ces rapports.

Le règlement financier et les règles de gestion financière applicables au FENU régissent sa gestion financière. Ils s'appliquent à tous les fonds et programmes administrés par le FENU et établissent les normes régissant le contrôle interne et l'application du principe de responsabilité au sein de l'organisme.

Aucun changement majeur n'a été apporté au dispositif de gestion des risques du FENU en 2015.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la valeur à la fin de l'année des actifs financiers du FENU classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Titres détenus jusqu'à l'échéance</i>	<i>Titres disponibles à la vente</i>	<i>Prêts et créances</i>	<i>Juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Valeur comptable</i>	
					2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie		—	6 248	—	6 248	12 063
Placements	102 277	—		—	102 277	99 704
Créances : opérations sans contrepartie directe		—	5 471	—	5 471	5 883
Créances : opérations avec contrepartie directe		—	2 515	—	2 515	6 914
Avances		—	865	—	865	720
Prêts à des prestataires de services financiers		—	888	—	888	774
Total (actifs financiers)	102 277	—	15 987	—	118 264	126 058

La valeur comptable des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance tient compte de l'amortissement. Au 31 décembre 2015, elle excédait leur valeur de réalisation de 0,088 million de dollars. La valeur comptable des prêts et créances représente une approximation raisonnable de leur juste valeur. Au 31 décembre 2015, le FENU ne détenait pas d'actifs financiers relevant de la catégorie des actifs disponibles à la vente ou comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat.

On trouvera dans le tableau ci-dessous la valeur à la fin de l'année des passifs financiers du FENU classés selon les normes IPSAS.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Autres passifs financiers</i>	<i>Juste valeur avec contrepartie en résultat</i>	<i>Valeur comptable</i>	
			2015	2014
Dettes et engagements	1 688	–	1 688	522
Total (passifs financiers)	1 688	–	1 688	522

Au 31 décembre 2015, le FENU n'avait aucun passif financier comptabilisé à la juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur comptable des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Analyse du risque de crédit du Fonds

Le FENU est exposé à un risque de crédit lié aux soldes des actifs financiers qu'il détient, principalement l'encaisse et les équivalents de trésorerie, les instruments financiers, les créances (transactions avec ou sans contrepartie), les avances et les prêts aux prestataires de services financiers.

Il utilise les comptes bancaires locaux du PNUD pour ses engagements financiers au jour le jour et ne reçoit pas de contributions à l'échelon des bureaux de pays. Toutes les contributions sont versées directement sur les comptes du FENU ou du PNUD ouverts à cet effet au siège du PNUD.

En ce qui concerne les instruments financiers, les directives concernant la gestion des placements limitent le volume des titres d'un même émetteur et fixent en outre des critères de solvabilité. Les stratégies d'atténuation du risque de crédit proposées énoncent des critères prudents de solvabilité minimale pour tous les émetteurs en fixant des limites relatives aux échéances et aux contreparties en fonction de la qualité du crédit. Les directives prévoient que la solvabilité des émetteurs et des contreparties soit vérifiée en permanence. Seuls sont autorisés les placements dans des instruments à revenu fixe d'entités souveraines, supranationales, gouvernementales ou fédérales et de banques. Le PNUD administre les activités relatives aux placements du FENU.

L'évaluation du risque de crédit des instruments financiers repose sur les notes de crédit attribuées par les trois principales agences de notation (Moody's, Standard and Poor's et Fitch). Au 31 décembre 2015, le Fonds n'avait investi que dans des instruments financiers de qualité, comme l'indique le tableau ci-dessous (présenté selon les conventions de notation de Standard and Poor's).

Concentration en fonction de la note de crédit

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>31 décembre 2015</i>	<i>AAA</i>	<i>AA+</i>	<i>AA</i>	<i>AA-</i>	<i>A+</i>	<i>A</i>	Total
Obligations	71 864	16 377	4 996	4 004	5 036	–	102 277
Total	71 864	16 377	4 996	4 004	5 036	–	102 277

31 décembre 2014	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	Total
Obligations	61 349	19 055	5 054	4 124	10 122	–	99 704
Total	61 349	19 055	5 054	4 124	10 122	–	99 704

Note : Les titres considérés comme des équivalents de trésorerie ne sont pas pris en compte.

Pour atténuer le risque de crédit auquel le FENU est exposé au titre des opérations sans contrepartie directe, son règlement financier et ses règles de gestion financière disposent que, pour les autres ressources, les dépenses ne peuvent être engagées qu'après réception des fonds des donateurs. Il n'est possible de déroger à cette règle qu'à condition de respecter certains critères de gestion des risques concernant le débiteur. En outre, une bonne partie des contributions à recevoir est due par des gouvernements souverains et des institutions supranationales ou par des donateurs privés qui ne présentent pas un risque de crédit important.

La trésorerie du PNUD se charge de la gestion des placements. Les bureaux du FENU n'exercent qu'exceptionnellement des activités d'investissement.

Analyse de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FENU ne soit pas en mesure de faire face à ses engagements, à savoir les dettes, les passifs cumulés et les autres passifs, lorsqu'ils sont échus.

Les placements sont effectués en prenant dûment en considération les besoins de trésorerie liés au fonctionnement du FENU, qui reposent sur les prévisions relatives aux flux de trésorerie. La stratégie de placement prévoit d'échelonner les échéances en tenant compte du calendrier des futurs besoins de financement de l'organisation. Le FENU conserve une partie suffisante de ses positions en liquidités et équivalents de trésorerie (6 %) et en placements à court terme (50 %) pour couvrir ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles, comme l'indique le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	Pourcentage	31 décembre 2014	Pourcentage
Soldes de trésorerie	1 008	1	694	1
Équivalents de trésorerie	5 240	5	11 369	10
Total (trésorerie et équivalents de trésorerie)	6 248	6	12 063	11
Placements à court terme	54 162	50	35 174	31
Placements à long terme	48 115	44	64 530	58
Total (placements à court terme et à long terme)	102 277	94	99 704	89
Total (placements, trésorerie et équivalents de trésorerie)	108 525	100	111 767	100

Même si les obligations représentaient une part légèrement plus importante du portefeuille du FENU à la fin de 2015 qu'à la fin de 2014, ces titres, à échéance relativement courte (moins d'un an dans la moitié des cas), étaient très liquides. Dans le cas peu probable où le FENU viendrait à manquer de fonds pour faire face à ses engagements à court terme, il pourrait facilement liquider ces placements moyennant des frais de transaction modiques et à bref délai.

Nature des équivalents de trésorerie

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Titres du marché monétaire	5 240	11 369
Équivalents de trésorerie	5 240	11 369

Le règlement financier et les règles de gestion financière applicables au FENU lui permettent également d'atténuer son risque de liquidité puisqu'ils interdisent aux bureaux de prendre des engagements, y compris de faire des achats, qui ne sont pas inscrits au budget. Il est possible d'engager des dépenses une fois que les fonds ont été reçus et que les budgets ont été actualisés en conséquence dans le progiciel de gestion intégrée. La capacité de dépense est révisée en permanence à mesure que les obligations sont contractées et que les dépenses sont engagées. Pour engager des dépenses qui ne sont pas inscrites au budget, il faut respecter les directives de gestion des risques du FENU.

Analyse du risque de marché du Fonds

Le risque de marché est la possibilité que le FENU subisse des pertes financières en raison de variations défavorables de la valeur marchande des instruments financiers, notamment des taux de change, des taux d'intérêt et des cours des titres.

Le risque de taux d'intérêt est lié aux effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à :

- a) La juste valeur des actifs et passifs financiers;
- b) Les flux de trésorerie futurs.

Le portefeuille de titres du Fonds est considéré comme étant détenu jusqu'à l'échéance, et n'est donc pas évalué au cours du marché étant donné que la valeur comptable des titres détenus jusqu'à l'échéance n'est pas sujette aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de change

Le FENU est exposé à des risques de change liés aux actifs financiers libellés en monnaies autres que le dollar des États-Unis et aux passifs financiers qui doivent être réglés en devises.

Les contributions des donateurs au FENU sont principalement libellées en dollars des États-Unis et en euros. Toute contribution reçue dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis est immédiatement convertie en dollars au taux de

change en vigueur, puisque tous les fonds du FENU sont déposés dans des comptes en dollars. Au 31 décembre 2015, tous les placements du FENU étaient libellés en dollars des États-Unis.

Les créances et les dettes cumulées ne posent pas de risque de change.

Comme le montre le tableau ci-dessous, une grande partie des actifs et passifs financiers du FENU sont libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change global.

Risque de change

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Dollars É.-U.	Autres monnaies	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 248	—	6 248	12 063
Placements	102 277	—	102 277	99 704
Créances : opérations sans contrepartie directe	5 471	—	5 471	5 883
Créances : opérations avec contrepartie directe	2 515	—	2 515	6 914
Avances versées	865	—	865	720
Prêts à des prestataires de services financiers	456	432	888	774
Total (actifs financiers)	117 832	432	118 264	126 058
Dettes et engagements	1 688	—	1 688	522
Total (passifs financiers)	1 688	—	1 688	522

Note 24

Parties liées

a) Principaux dirigeants

La direction du FENU est constituée d'un groupe exécutif comprenant quatre membres : le Secrétaire exécutif, le Secrétaire exécutif adjoint et les deux directeurs des domaines d'activité. Chargé de l'orientation stratégique et de la gestion des opérations du FENU, le Groupe exécutif dispose d'importants pouvoirs pour mener à bien la mission de l'organisation.

b) Rémunération

(En milliers de dollars des États-Unis)

Niveau	Nombre de postes	Traitement et indemnité de poste	Autres prestations	Montant total de la rémunération	Assurance maladie après la cessation de service, prestations liées au rapatriement, capital-décès et congé annuel
Principaux dirigeants	4	769	216	985	1 671
Total	4	769	216	985	1 671

La rémunération versée aux principaux dirigeants englobe le traitement, l'indemnité de poste et les autres prestations auxquelles ils ont droit, telles que la prime d'affectation, la cotisation de l'employeur aux régimes d'assurance maladie et de pensions, l'indemnité pour charges de famille, l'indemnité pour frais d'études, les primes de sujétion, de mobilité et de non-déménagement, le remboursement des frais d'agence immobilière et l'indemnité de représentation.

Les principaux dirigeants ont également droit à des prestations après la cessation de service telles que l'assurance maladie, les prestations liées au rapatriement et le paiement des jours de congé annuel accumulés.

c) Avances

Au FENU, les avances aux fonctionnaires désignent les avances de traitement. Tous les fonctionnaires de l'organisation peuvent en bénéficier, y compris les principaux dirigeants, aux fins spécifiées dans le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU. Au 31 décembre 2015, les principaux dirigeants et leurs parents proches n'avaient reçu aucune avance autre que celles dont tous les fonctionnaires du FENU auraient pu se prévaloir.

Note 25

Engagements et imprévus

a) Engagements en cours

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Immobilisations corporelles	—	25
Biens	63	210
Services	350	514
Total	413	749

Au 31 décembre 2015, les engagements du FENU afférents à l'achat de divers biens et services pour lesquels un marché avait été passé mais qui n'avaient pas été reçus s'élevaient à 0,413 million de dollars.

b) Engagements au titre des contrats de location, par durée

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Obligations au titre des contrats de location simple		
Moins d'un an	—	7
1 à 5 ans	—	—
Total	—	7

Note 26**Réaménagement global**

Le réaménagement global des opérations du FENU a débuté en 2014, ce qui a eu pour effet de réduire la part des traitements dans le budget ordinaire/les ressources de base, de façon à investir davantage dans la présence du Fonds dans les différents pays, en rationalisant l'organigramme afin d'améliorer l'application du principe de responsabilité et la délégation de pouvoirs ainsi que les synergies entre les domaines d'activité et de renforcer les fonctions et les processus administratifs. Le montant total des dépenses engagées en 2015 dans le cadre du réaménagement s'est élevé à 0,571 million de dollars, dont une provision pour réaménagement global de 0,138 million de dollars comptabilisée au 31 décembre 2015 et correspondant au coût estimatif des prestations liées à la cessation de service prévu pour 2016, au titre des charges directes distinctes des activités menées par le FENU.

On trouvera ci-après le détail des charges afférentes au réaménagement comptabilisées dans l'état II (état des résultats financiers pour l'année 2015) :

<i>Charges</i>	<i>Charges figurant dans l'état des résultats financiers pour 2015</i>	<i>Charges afférentes au réaménagement</i>	<i>Total (hors charges afférentes au réaménagement)</i>
Services contractuels	12 592	(40)	12 552
Dépenses de personnel	16 089	(531)	15 559
Fournitures et consommables utilisés	864	–	864
Frais généraux de fonctionnement	8 400	–	8 400
Subventions et autres transferts	28 167	–	28 167
Charges diverses	510	–	510
Amortissement	48	–	48
Charges financières	60	–	60
Total	66 730	(571)	66 160

Note 27**Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

Pour les présents états financiers, la date de clôture des comptes est le 31 décembre 2015. Entre cette date et celle à laquelle la publication des états a été autorisée, il n'est survenu aucun événement, favorable ou défavorable, ayant eu une incidence sensible sur lesdits états.

Note 28.1

Informations supplémentaires

Répartition des charges par catégorie de coût et domaine d'activité

Catégories de coût :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015
Développement	
Programme	63 194
Efficacité de l'aide au développement	3 715
Gestion	4 312
Élimination	(4 492) ^a
Total	66 730

^a Cet ajustement est nécessaire pour éliminer l'effet des opérations internes de recouvrement des coûts du PNUD.

Domaines d'activité

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2015
Accès aux services financiers	34 010
Financement du développement local	24 693
Efficacité de l'aide au développement	3 715
Gestion	4 312
Total	66 730

Note 28.2
Informations supplémentaires

**État des résultats financiers de l'ensemble des fonds d'affectation spéciale
créés par le Fonds d'équipement des Nations Unies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Nom du fonds</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2014</i>	<i>Produits/ Ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Ajustements comptabilisés directement à l'actif net à la clôture</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2015</i>
Belgique – Fonds de développement local pour la région d'Anseba	478	4	–	–	482
Belgique – Appui au développement communal et aux initiatives	1	–	–	–	1
Belgique – Projet d'appui au développement local de la région de Mayahi	–	1	–	–	1
Belgique – Projet d'appui au développement local de la région de N'guigmi	1	2	–	–	3
Belgique – Projet de développement des ressources agro-pastorales de la Province du Namentenga au Burkina Faso (PAPNA)	–	2	–	–	2
Belgique– Fonds belge pour la sécurité alimentaire (FBSA) MLI/C02/12–Programme conjoint FENU/FBSA à Nara–Nioro	1 702	607	(1 037)	–	1 272
Fonds de survie belge – Projet d'appui au développement économique local	1 537	(3)	(1 176)	–	358
Fonds de survie belge – Projet d'appui à la décentralisation, à la déconcentration et au développement économique local au Bénin	154	1	(148)	–	7
Fondation Bill et Melinda Gates – Fonds pour les pays les moins avancés	169	(1)	(175)	142	135
Groupe consultatif d'assistance aux pauvres – Initiative conjointe pour la formation des donateurs	2	–	–	(2)	–
Agence canadienne de développement international – Appui à la gouvernance locale dans le département du Nord–Est en Haïti	84	(62)	5	–	27
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Collectivités territoriales et développement local à Tombouctou et à Mopti (Mali)	276	1	(203)	–	74
Fonds belge pour la sécurité alimentaire – Projet d'appui au développement communautaire en province de Byumba (Rwanda)	284	–	–	–	284
France – Projet d'appui à la commune urbaine de Diffa (Niger)	138	265	(399)	–	4
France – Projet d'appui à la décentralisation et au développement local (Mauritanie)	269	(264)	–	–	5
Japon – volet institutionnalisation de l'égalité des sexes du deuxième programme de développement des districts	121	1	–	–	122
Fonds d'affectation spéciale Modes de subsistance et sécurité alimentaire	1 967	439	(2 294)	–	112
Luxembourg – projet Mali	2	–	–	–	2
Luxembourg – Programme d'appui à la décentralisation en milieu rural	62	–	(52)	–	10

<i>Nom du fonds</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2014</i>	<i>Produits/ Ajustements</i>	<i>(Charges)</i>	<i>Ajustements comptabilisés directement à l'actif net à la clôture</i>	<i>Actif net au 31 décembre 2015</i>
Luxembourg – Project d'appui aux communes rurales de Mopti	–	2	–	–	2
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs – fonds d'intermédiation	969	8 476	(7 399)	278	2 324
Espagne – Objectifs du Millénaire pour le développement –Eau et assainissement	4	2	–	–	6
Espagne – Objectifs du Millénaire pour le développement	15	(12)	–	–	3
Suède – Groupe consultatif des Nations Unies	23	–	–	–	23
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Année internationale du microcrédit (2005)	11	(1)	–	–	10
Total	8 269	9 460	(12 878)	418	5 269

